



**HAL**  
open science

## **Les femmes sur le marché du travail aux Etats-Unis**

Hélène Périvier

► **To cite this version:**

| Hélène Périvier. Les femmes sur le marché du travail aux Etats-Unis. 2008. <hal-00973039>

**HAL Id: hal-00973039**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-00973039v1>**

Preprint submitted on 22 May 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization



## Document de travail

---

### **“Les femmes sur le marché du travail aux États-Unis”**

**N° 2008-12  
Avril 2008**

**Hélène Périvier  
(OFCE)**

**Observatoire Français des Conjonctures Économiques**

69, Quai d'Orsay 75340 Paris Cedex 07

Tel : 01 44 18 54 00 Fax : 01 45 56 06 15

E-mail: [ofca@ofce.sciences-po.fr](mailto:ofca@ofce.sciences-po.fr) Web: <http://www.ofce.sciences-po.fr>

## **Les femmes sur le marché du travail aux Etats-Unis**

*Une mise en perspective avec la France et la Suède*

*(Version révisée)*

Hélène Périvier

OFCE, Département des études

### *Résumé*

Cet article décrit les transformations de la position des femmes sur le marché du travail aux Etats-Unis tant sous l'angle quantitatif que qualitatif, en s'appuyant sur la littérature existante. Les tendances sont mises en perspectives avec celles qu'ont connues la France et la Suède. Globalement, les inégalités entre les sexes dans la sphère marchande se sont fortement résorbées sur une longue période. Mais en moyenne, elles restent plus marquées qu'en Suède et qu'en France, même si les Américaines les plus qualifiées bénéficient d'un traitement plus favorable du point de vue du déroulement de carrière que leurs consœurs françaises et suédoises. Deux traits marquants ressortent de cette étude. Tout d'abord la réduction moyenne des inégalités entre les sexes aux Etats-Unis s'est appuyée sur l'explosion des inégalités sociales à partir des années 1980. Ensuite, cette réduction des inégalités entre les sexes ne vaut pas pour toutes les femmes : pour les moins qualifiées les améliorations sont modestes, voire inexistantes sur certains points, et donc parallèlement, les inégalités entre les femmes qualifiées et celles n'ayant pas de diplôme ont augmenté.

Codes JEL : D63, H31, J31, J21, J71

## **Introduction**

Aux Etats-Unis, comme dans beaucoup de pays développés, la participation des femmes au marché du travail a fortement augmenté durant les dernières décennies. Si durant les années 1950 et 1960 les femmes qui travaillaient étaient le plus souvent des femmes célibataires sans enfant, les années 1970 et surtout 1980 ont vu les femmes mariées avec et sans enfants entrer massivement dans la sphère marchande alimentant ainsi la croissance de l'emploi féminin. Puis l'activité des mères isolées a pris le relais durant la décennie suivante. Dès lors, les Etats-Unis se sont hissés à des niveaux d'activité féminine proches de ceux atteints par les pays leaders en Europe (Lewis, 2006). Néanmoins, la récession de 2001 a été suivie d'une tendance à la baisse des taux d'activité en général et de celui des femmes en particulier.

L'objet de cet article est de décrire les transformations de la position des femmes sur le marché du travail aux Etats-Unis tant sous l'angle quantitatif que qualitatif, en s'appuyant sur la littérature existante. Ces évolutions replacées dans leur contexte socio-économique et analysées à la lumière des différentes réformes du système fiscal-social américain qui ont fortement marqué l'activité des femmes. Les résultats sont mis en perspectives avec les performances de la France et de la Suède, ce dernier pays faisant référence en matière d'égalité entre les sexes sur le marché du travail et dans la société en général. La première section dresse un tableau de l'évolution de l'activité des femmes. La seconde présente les caractéristiques générales des emplois auxquels les Américaines accèdent.

Globalement, les inégalités entre les femmes et les hommes dans la sphère marchande se sont fortement résorbées sur une longue période. Mais en moyenne, elles restent plus marquées qu'en Suède et qu'en France, même si les Américaines les plus qualifiées bénéficient d'un traitement plus favorable du point de vue du déroulement de carrière que leurs consœurs françaises et suédoises. Enfin, deux traits marquants ressortent de cette étude. D'une part, la réduction moyenne des inégalités entre les sexes aux Etats-Unis s'est appuyée sur l'explosion des inégalités sociales à partir des années 1980. D'autre part, cette réduction des inégalités entre les sexes ne vaut pas pour toutes les femmes : pour les moins qualifiées les améliorations sont modestes, voire inexistantes sur certains points, et donc parallèlement, les inégalités entre les femmes qualifiées et celles n'ayant pas de diplôme ont augmenté.

## I. La participation des Américaines au marché du travail depuis 40 ans

### 1. La tendance générale

#### 1.1. L'entrée des femmes dans l'activité

A partir des années 1960, les Etats-Unis ont vu déferler les femmes sur le marché du travail, avec quelques années d'avance sur les pays européens, à l'exception des pays nordiques et de la France. Le taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans est passé de 44% en 1965 à 64% en 1985 pour finalement atteindre un point culminant en 2000 avec 72,5%. Cette tendance générale cache de grandes disparités selon le niveau de qualification. Le taux d'activité des femmes qualifiées a augmenté de presque 30 points entre 1970 et 1995, mais celui des femmes sans diplôme n'a cru que de seulement 4 points sur cette même période (Blau, 1998). Ainsi, alors qu'actuellement plus de 8 femmes diplômées de l'enseignement supérieur sur 10 sont actives, un peu moins de la moitié le sont chez celles n'ayant pas l'équivalent du bac<sup>1</sup>. Cet écart d'activité entre les femmes qualifiées et les moins qualifiées est sensiblement plus marqué aux Etats-Unis qu'en Suède (Evertsson, England Hermsen et Cotter, 2007). Jusqu'au milieu des années 1990, l'activité des femmes n'ayant pas le bac a peu progressé au regard de celle des autres femmes aux Etats-Unis.

La participation de l'ensemble des femmes est désormais comparable au niveau atteint en Suède, pays dans lequel 77% des femmes sont actives. En outre, les Américaines sont plus actives que les Françaises, et ceci depuis déjà 40 ans (69,3% contre 63,9% en 2006, graphique 1). Mais ces tendances concernent les personnes âgées de 15 à 64 ans, tranche d'âge la plus large lorsque l'on s'intéresse à l'activité. Or, le choix de cette population masque une spécificité française indépendante de la question du genre. En effet, en France, les jeunes, femmes et hommes (15-25 ans), sont moins actifs qu'aux Etats-Unis ou qu'en Suède, il en est de même pour les personnes âgées de plus de 55 ans. Ainsi, l'écart de taux d'activité entre les Françaises et les Américaines ne reflète pas une situation plus « égalitaire » aux Etats-Unis, mais des entrées plus tardives dans la vie active et des sorties plus précoces du marché du travail en France, ce qui vaut pour les deux sexes. Sur la tranche d'âge 25 à 54 ans, les taux d'activité des femmes en France et aux Etats-Unis connaissent une évolution similaire entre 1960 et le début des années 2000, avec des niveaux proches. En 2006, les Françaises sont plus actives que les Américaines, 81% contre 75,5%, et moins que les Suédoises (86,2%, graphique 2)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> « *High school dropouts* »

<sup>2</sup> Les taux d'activité et d'emploi sont issus des données de l'Ocde, [www.oecd.org](http://www.oecd.org).

Si les Américaines âgées de 25 à 54 ans sont moins actives que les Françaises, elles sont néanmoins aussi souvent en emploi. Le marché du travail leur étant plus favorable. Leur taux d'emploi est de 72,5% contre 73,3 % pour les Françaises, et 81,5% pour les Suédoises. Le chômage en France affecte plus les femmes que les hommes, ce qui n'est pas le cas dans les deux autres pays. Depuis le milieu des années 1980, le taux de chômage des femmes et des hommes aux Etats-Unis est quasiment le même, alors qu'en Suède les femmes sont moins touchées par le chômage que les hommes (graphique 3). Certes, le niveau globalement élevé du chômage français<sup>3</sup> rend la comparaison difficile, et la tendance est à la réduction de l'écart de chômage entre les sexes. Il n'en reste pas moins que l'emploi des Françaises est encore aujourd'hui vu comme étant moins important que celui de leur conjoint : 22% des français estiment qu'en période de rareté d'emploi, l'homme est prioritaire face à l'emploi relativement à la femme, ils ne sont que 9,7% aux Etats-Unis et 2,3% en Suède<sup>4</sup>.

Parallèlement à l'augmentation de l'activité des femmes, celle des hommes a baissé, leur taux d'activité passant de 95,7% en 1965 à 90,6% en 2006 (cette baisse vaut pour les deux autres pays mais elle y est moins marquée<sup>5</sup>). Ainsi, l'écart entre le taux d'activité des femmes et celui des hommes s'est-il considérablement réduit en un demi siècle, passant de près de 50 points à 15. Cette évolution est proche de celle qu'a connue la France alors qu'en Suède, pays dans lequel les femmes étaient déjà très actives dans les années 1960, la baisse de l'écart d'activité entre les sexes y a été plus précoce et plus rapide (graphique 4).

L'entrée massive des femmes dans la sphère marchande s'explique par des modifications profondes de leur comportement. En 1968, lorsque l'on questionnait les jeunes femmes (âgées de 14 à 21 ans) sur leur avenir professionnel, seul 30% espéraient être actives à l'âge de 35 ans, elles anticipaient leur avenir en voyant le comportement de leurs mères, dont le taux d'activité était proche de 35%. Pourtant, 65% le seront effectivement. En 1975, 65% des jeunes femmes interrogées répondaient qu'elles seraient actives à 35 ans soit plus double que seulement 7 ans plus tôt, cette proportion s'élève à plus de 80% au milieu des années 1980 (Goldin, 2004 ; Goldin, Katz et Kuziemko, 2006). A partir de la génération née en 1940, de plus en plus de femmes ont imposé leur désir de mener à bien une carrière, d'investir dans leur éducation. Pour

---

<sup>3</sup> En 2006, le taux de chômage était de 8,6% en France contre 3,8% aux Etats-Unis, et 5,3% en Suède.

<sup>4</sup> World Values Survey, 2000.

<sup>5</sup> Au début des années 1960, dans les 3 pays les taux d'activité des hommes (25-54 ans) étaient proche de 96%, en 2006 la réduction de l'activité des hommes s'est traduite par une baisse de plus de 5 points des taux d'activité aux Etats-Unis, contre un peu moins de 4 en Suède et 2 points en France.

cela elles ont repoussé leur mise en couple et leur maternité, les deux événements n'étant plus conditionnés à leur arrêt d'activité. L'augmentation de la participation des femmes au marché du travail ne s'explique pas seulement par un effet de génération, c'est-à-dire par le fait que les nouvelles générations de femmes sont plus enclines à travailler, mais également par une modification du comportement des femmes appartenant à une même génération. Claudia Goldin (1990, 2004) qualifie ces bouleversements de « *Quiet Revolution* » (« *Révolution silencieuse* »).

Certes, ceci n'est pas l'apanage des seules Américaines, les Suédoises l'ont mené bien avant elles alors que pour les Françaises le point de retournement aurait eu lieu avec la génération née après la seconde guerre mondiale, mais il est apparu pour niveau d'activité supérieur (graphique 1). Cependant, les Etats-Unis ont ceci de spécifique qu'ils ont cherché à encourager l'activité des femmes par des politiques d'*affirmative action*, instaurées dès les années 1960. Le principe repose sur l'instauration de quotas de places dans certains emplois ou filières de formation, réservées aux femmes parce qu'elles sont jugées discriminées du fait de leur sexe. Globalement, les effets de ces programmes sur l'emploi des femmes ont été faibles (voir encadré 1), c'est donc indépendamment que l'activité des femmes s'est développée.

## 1.2. Le temps de travail des Américaines

Les taux d'activité des Américaines sont désormais comparables avec ceux de la Suède et de la France, mais quant est-il de leur temps de travail ? Janes Lewis (2006, p.171) ou Ann Shola Orloff (2006, p.19) avancent que contrairement à l'Europe, où le temps partiel a été et reste encore aujourd'hui le mode d'ajustement utilisé par les femmes pour articuler vie familiale et professionnelle, il n'en est rien aux Etats-Unis, où les femmes travailleraient majoritairement à temps complet. Mais les chiffres que publie l'OCDE (2007) invitent à nuancer cette thèse. Avant d'aller plus avant, il convient d'aborder les comparaisons internationales de durées du travail avec beaucoup de prudence tant l'hétérogénéité des données est grande (Bruyère et Chagny, 2004) ; de plus, selon la définition du temps partiel retenue, l'ampleur du phénomène varie sensiblement, ainsi les chiffres publiés par Eurostat et ceux de l'OCDE diffèrent de manière spectaculaire (tableau 1). Ces différences tiennent pour l'essentiel aux choix méthodologiques pour définir le concept de « temps partiel »<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Pour l'OCDE, une personne travaille à temps partiel si elle travaille moins de 30 heures dans son emploi principal, alors que Eurostat retient la perception qu'ont les personnes interrogées lors de l'enquête sur les forces travail sur la nature de leur travail. L'utilisation d'un seuil d'heures permet selon l'OCDE de limiter l'impact des emplois qui se trouvent à limite entre temps partiel et temps plein dans les comparaisons internationales (OCDE, 1999).

**Tableau 1 : Part du temps partiel en 2006 dans l'emploi et selon les sources statistiques**

		Etats-Unis	France	Suède
Total	<b>OCDE</b>	<b>12,6%</b>	<b>13,3%</b>	<b>13,4%</b>
	<i>Eurostat</i>	<i>nd</i>	<i>17,2%</i>	<i>25,1%</i>
Féminin	<b>OCDE</b>	<b>17,8%</b>	<b>22,9%</b>	<b>19%</b>
	<i>Eurostat</i>	<i>nd</i>	<i>30,6%</i>	<i>40,2%</i>
Masculin	<b>OCDE</b>	<b>7,8%</b>	<b>5,1%</b>	<b>8,4%</b>
	<i>Eurostat</i>	<i>nd</i>	<i>5,7%</i>	<i>11,8%</i>

Source : OCDE, 2007 et Eurostat

Lecture du tableau : selon l'OCDE, le temps partiel représente 13,3% de l'emploi total en France, et 17,2% selon Eurostat.

Selon l'OCDE, en 2006, la part du temps partiel dans l'emploi total aux Etats-Unis est comparable à celle qui prévaut en France ou en Suède (tableau 1). Certes un peu moins de 18% des Américaines (7,8% pour les hommes) sont à temps partiel contre 19% des Suédoises (8,4% pour les hommes), mais ces proportions sont somme toute très proches. Alors qu'en France 22,9% des femmes sont concernées par le temps partiel (5,1% pour les hommes). Les Américaines ne semblent donc pas particulièrement épargnées par le temps partiel. Si la définition retenue par l'OCDE présente l'avantage d'être précise et homogène, « avoir travaillé moins de 30 heures dans son emploi principal », elle ne donne qu'une mesure incomplète du temps partiel et ceci pour deux raisons principales. La première tient à la durée de travail choisie pour définir le temps partiel : en Suède le temps partiel est plutôt long alors qu'aux Etats-Unis il est souvent inférieur à 30 heures, de fait les données sous-estiment l'ampleur du temps partiel en Suède et appréhendent approximativement l'ampleur du phénomène Outre-Atlantique. La seconde tient à la définition de l'emploi retenue. En effet il s'agit de « l'emploi principal ». Or, un travailleur à temps partiel peut cumuler plusieurs emplois et au final avoir un temps de travail équivalent à un temps plein. La multi-activité (qui consiste à cumuler plusieurs employeurs pour un seul travailleur) est plus développée aux Etats-Unis qu'en Europe : cela représente en 2006 environ 5% de l'emploi total<sup>7</sup>, contre 3,9% en France (en 2003 selon Skalitz, 2006). Mais ce phénomène est partagé à part égale avec les hommes Outre-Atlantique (alors qu'en France il se concentre davantage sur les femmes), de fait s'il est possible qu'il réduise l'ampleur du temps partiel (au sens du temps de travail par individu), il n'en modifie pas sa répartition entre les sexes Outre-Atlantique.

<sup>7</sup> <http://www.bls.gov/news.release/empst.t13.htm>

Le temps partiel est, aux Etats-Unis comme ailleurs, typiquement féminin puisqu'il est pourvu à 67,8% par des femmes, mais ceci est moins marqué qu'en France (plus de 79,4 % du temps partiel est féminin). Jusqu'au milieu des années 1990, le temps partiel était beaucoup concentré sur les femmes en Suède qu'aux Etats-Unis. Mais, la féminisation du temps partiel y a sensiblement baissé durant la dernière décennie (avec une baisse de presque 10 points par rapport à 1994, graphique 6), de telle sorte qu'elle atteint désormais un niveau (67,3%) identique à celui qui prévaut qu'Outre-Atlantique, où elle est restée stable.

Dans les trois pays, la maternité favorise le temps partiel des femmes. Aux Etats-Unis, il semble que cela soit plus marqué qu'en Suède, mais moins qu'en France. A partir de 2 enfants, les mères américaines sont plus souvent à temps partiel court que les Suédoises, quant aux Françaises elles sont les plus affectées avec un taux de presque 32%<sup>8</sup> (tableau 2). Mais, de nombreuses mères suédoises ajustent leur temps travail à la marge et conservent un temps de travail proche du temps plein, elles ne sont donc pas comptabilisées dans les chiffres de l'OCDE sur le temps partiel.

**Tableau 2 : Taux de temps partiel, exprimé en % de l'emploi total de chaque groupe, selon le sexe et le nombre d'enfants, en 2000**

*(personnes âgées de 25 à 54 ans)*

	Femmes				Hommes		
	0 enf.	1 enf.	2 enf. et +	Total	0 enf.	avec enf.	Total
<b>Etats-Unis*</b>	10,1	15,8	23,6	14,6	3,5	1,8	2,7
<b>France</b>	20	23,7	31,8	23,7	5,2	3,6	4,2
<b>Suède</b>	14,6	16,7	22,2	17,9	5,2	3,4	4,3

Source : OCDE, *Perspective de l'emploi*, 2002.

\* 1999

*Lecture du tableau : Aux Etats-Unis, 10,1% des femmes sans enfant qui sont en emploi travaillent à temps partiel, et 15,8% de celles ayant 1 enfant travaillent à temps partiel, au total 14,6% des femmes en emploi sont à temps partiel contre 2,7% pour les hommes.*

Les dispositifs de prise en charge des jeunes enfants constituent un élément explicatif important de ces écarts. Outre-Atlantique les modes de garde sont pour l'essentiel fournis par le marché donc souvent chers pour les familles, les femmes réduisent d'elles même leur temps de travail. En France à partir du deuxième enfant, le congé parental rémunéré (dispositif inexistant Outre-Atlantique) peut être pris à temps partiel, il encourage les mères à réduire leur temps de travail, aucune incitation aux pères à y recourir n'a été introduite. En Suède, le temps partiel est certes

<sup>8</sup> L'écart de taux de temps partiel entre les femmes sans enfant et celles avec deux enfants et plus est plus élevé aux Etats-Unis, avec plus de 13 points d'écart, qu'en France (11,8 points) et qu'en Suède (7,6 points).

renforcé par la maternité, mais la baisse de la féminisation du temps partiel reflète en partie le fait que les pères suédois commencent à ajuster leur temps travail en ayant recours au temps partiel pour participer davantage aux tâches familiales. Ainsi depuis la fin des années 1990, les temps de travail des femmes et des hommes se sont rapprochés, les pères utilisant de plus en plus les congés parentaux (Daune-Richard et Nyberg, 2003).

Que peut-on conclure malgré les difficultés statistiques de comparaison internationale concernant l'ampleur et la nature du temps partiel ? Dans les trois pays, il se concentre sur les femmes, et sur les mères en particulier. Il est plus développé en Suède qu'aux Etats-Unis, mais il y est plus long. En outre en Suède, la part des hommes dans le temps partiel est à la hausse, alors que dans les deux autres pays elle stagne avec pour la France un niveau de féminisation du temps partiel plus élevé que dans les deux autres pays.

Le fait que les femmes soient toujours en charge de l'essentiel des tâches familiales explique que partout la maternité renforce la probabilité d'être à temps partiel. L'arrivée d'un enfant augmente la charge de travail domestique, à partir du moment où les pères ne s'investissent pas dans la sphère familiale à la hauteur des besoins, et que la collectivité ne propose pas de relais adéquats pour prendre en charge ce surcroît de travail, les femmes n'ont pas d'autres choix que d'ajuster leur emploi du temps. Dans ce contexte, le temps partiel est un moyen pour elles de rester actives. Or, l'activité des mères, et plus généralement des femmes en couple, a été une composante majeure de la montée en charge de l'activité féminine ces dernières décennies Outre-Atlantique.

## **2. Le modèle traditionnel en déclin...**

### **2.1. Les femmes en couple de plus en plus actives**

Depuis le début des années 1980, le taux d'emploi des femmes célibataires sans enfant aux Etats-Unis s'est stabilisé à un niveau élevé, autour de 77% pour celles âgées de 20 à 65 ans (Blank, 2002). Pour autant, l'emploi des femmes a continué de progresser. Ceci s'explique par l'entrée des femmes mariées sur le marché du travail, en particulier celles ayant des enfants. Ce groupe est moins actif que celui des célibataires du fait de l'influence du modèle familial traditionnel : la mise en couple pèse déjà sur l'activité des femmes. Si ce schéma vaut encore aujourd'hui, il s'est néanmoins atténué depuis 30 ans. Le taux d'activité des femmes mariées est passé de 45% en 1975 à 62% en 1995, et celui des femmes mariées avec enfants de moins de 18 ans est passé 45% à 70% (Cohany et Sok, 2007). Le modèle de la mère au foyer s'estompe et l'entrée massive des mères en couple a été le moteur de la croissance de l'emploi féminin durant les années 1970 et 1980, et ceci de façon particulièrement marquée en fin de période. Durant la décennie suivante, la

hausse s'est poursuivie mais à un rythme moins soutenu. Comment expliquer cette accélération de l'emploi des femmes en couple durant les années 1980 ?

L'amélioration de leurs caractéristiques du point de vue de l'emploi, (niveau d'éducation, âge plus tardif de la maternité, nombre d'enfants...) expliqueraient un cinquième de l'augmentation du taux d'emploi des mères de jeunes enfants en couple entre 1971 et 1990 (Leibowitz et Klerman, 1995). De plus, durant les années 1980, le salaire réel des femmes a fortement augmenté alors que celui des hommes a baissé. En théorie, ces deux tendances encouragent les femmes mariées à travailler : d'une part parce que le salaire auquel elles peuvent prétendre augmente et d'autre part pour compenser la perte de revenu pour le ménage due à la baisse du salaire de leur conjoint. Ces évolutions expliqueraient plus de 20% de l'augmentation de l'emploi des femmes mariées ayant de jeunes enfants. L'amélioration de leurs conditions d'emploi (tendance à la hausse de leur salaire mais aussi réduction de leur taux de chômage) est l'élément ayant contribué le plus à l'augmentation de leur offre de travail, alors que la dégradation des conditions d'emploi de leur conjoint n'a eu que peu d'effet : durant les années 1970 et 1980, l'offre de travail des femmes serait devenue moins réactive à celui de leur conjoint (Leibowitz et Klerman, 1995). Les travaux de Blau et Kahn (2005) indiquent en effet que l'élasticité de leur offre de travail relativement au salaire de leur conjoint a baissé de plus de 40% en valeur absolue durant cette même période, pour atteindre -0,2 en 2000. Ceci concerne tous les niveaux d'éducation et également les mères de jeunes enfants.

En outre, selon Leibowitz et Klerman (1995), durant cette même période, les femmes mariées seraient devenues plus réactives aux évolutions de leur propre salaire. Ce résultat est contesté Lombard (1999)<sup>9</sup>, qui avance au contraire que les femmes réagiraient moins qu'auparavant à l'évolution de leur salaire potentiel. L'incitation au travail induite par les augmentations des salaires des femmes expliquerait moins de 15% de l'accroissement de l'emploi des femmes mariées, quel que soit le niveau de qualification. Ces résultats sont corroborés par les travaux de Blau et Kahn (2005) qui indiquent que l'élasticité de l'offre de travail des femmes mariées par rapport à leur propre salaire s'est réduite de plus de 50% entre 1980 et 2000 se rapprochant de celles des hommes et de celles des femmes célibataires. Elle est ainsi passée de 0,8 au début des années 1980 pour atteindre 0,6 dans les années 1990 puis 0,4 en 2000.

Ainsi l'augmentation de l'activité des femmes en couple s'expliquerait surtout par un renforcement de l'attachement au marché du travail des femmes mariées avec ou sans enfant : les périodes d'emploi de ces femmes, y compris celles des mères de jeunes enfants, se sont

---

<sup>9</sup> L'étude de Lombard porte sur la période 1975 à 1991.

sensiblement allongées entre 1975 et 1991 (Lombard, 1999). Pour Goldin (1990), cette modification de comportement reflète d'une part la volonté générale de ces femmes d'investir dans leur propre carrière, d'être indépendantes financièrement, et d'autre part le fait que les femmes en couple se comportent davantage comme des femmes célibataires par anticipation d'une potentielle séparation, le taux de divorce ayant sensiblement augmenté.

Malgré cette tendance à la hausse de l'emploi des femmes mariées, et des mères en particulier, la présence d'enfant reste encore un facteur propice à l'inactivité des femmes aux Etats-Unis : le taux d'emploi des mères de 2 enfants est de 14 points inférieur à celui des femmes sans enfant, alors qu'en Suède les deux sont équivalents, autour de 82% avec ou sans enfants (tableau 3). En 2000, à partir de 2 enfants, les mères américaines étaient plus souvent en emploi que les françaises (65% contre 59%). La naissance d'un enfant induit moins souvent un retrait d'activité pour la mère aux Etats-Unis qu'en France (dans 16% des cas pour les Américaines contre 22% pour les Françaises)<sup>10</sup>. Le tableau 2 montre que la Suède se détache nettement des deux autres pays concernant le taux d'emploi des mères. Néanmoins, il convient de nuancer ce point dans la mesure où les mères suédoises qui prennent un congé parental sont comptabilisées dans la population active ce qui biaise la comparabilité des données entre pays.

Les différences de pénalités à la maternité en termes de taux d'emploi entre les pays ont de multiples sources. Tout d'abord, le contexte institutionnel joue un rôle important, il existe un lien de causalité directe entre le taux d'emploi des mères et la politique de prise en charge de la petite enfance : par exemple en France, la réforme du congé parental de 1994<sup>11</sup> a encouragé les femmes ayant deux enfants de retirer du marché du travail durant 3 ans (Piketty, 1998). Ensuite, il se peut que des différences dans les caractéristiques individuelles des mères entre les pays existent : ainsi les taux d'emploi plus faibles des mères américaines pourraient en partie être liés au fait que les mères aient des caractéristiques plus défavorables à l'emploi aux Etats-Unis par exemple qu'en Suède.

---

<sup>10</sup> Ocde, *Perspectives de l'emploi*, 2002.

<sup>11</sup> Avant 1994, il n'était ouvert qu'aux parents ayant au moins 3 enfants, la réforme l'a étendu aux parents de deux enfants.

**Tableau 3 : Taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 54 ans et écart entre de taux d'emploi des hommes et des femmes selon le nombre d'enfants, en 2000**

	Total		Sans enfant		1 enfant		2 enfants et +	
	Tx emploi	Ecart	Tx emploi	Ecart	Tx emploi	Ecart	Tx emploi	Ecart
Etats-Unis	74,1	14,8	78,6	7,2	75,6	17,4	64,7	29,0
France	69,6	17,7	73,5	9,6	74,1	18,7	58,8	32,9
Suède	81,7	4,1	81,9	-0,4	80,6	9,8	81,8	9,4

Source : OCDE, Perspective de l'emploi, 2002.

*Lecture du tableau : Aux Etats-Unis, 78,6% des femmes sans enfant, âgées de 25 à 54 ans, sont en emploi, et l'écart avec le taux d'emploi des hommes est de 7,2 points, cet écart est de 17,4 points pour celles ayant 1 enfant et de 29 points pour celles ayant 2 enfants ou plus.*

Si le nombre d'enfants influence l'activité des mères, l'âge du benjamin est également décisif ; ceci tient aux carences en modes de garde des enfants non scolarisés, problème récurrent dans beaucoup de pays développés, et à leur coût souvent élevé aux Etats-Unis. Ainsi jusqu'aux années 1980, les femmes avec de jeunes enfants étaient moins actives que celles ayant des enfants scolarisés. Néanmoins, le taux d'activité des mères, mariées ou non, ayant un enfant de moins de 6 ans est passé de 40% dans les années 1970 à plus de 62% aujourd'hui (graphique 7)<sup>12</sup>. De même l'activité des mères de très jeunes enfants a sensiblement progressé pour atteindre 62% pour les mères d'enfants de moins de 3 ans et 53% pour celles ayant un enfant de moins d'un an. La grossesse et la présence d'un très jeune enfant (moins de 3 mois) seraient moins qu'avant synonyme de réduction de l'activité des mères mariées (Leibowitz et Klerman, 1995).

## 2.2. « L'adieu au maternalisme »<sup>13</sup> impulsé par le Workfare

Si l'accroissement de la participation des femmes mariées a permis de soutenir l'augmentation de l'emploi des Américaines durant les années 1980, la décennie suivante a été celle du développement de l'emploi des mères isolées qui a connu une progression spectaculaire<sup>14</sup>, et sur ce point les Etats-Unis se détachent des autres pays. Traditionnellement, ces femmes sont plus actives que les mères en couple, ce qui s'explique par le fait qu'elles ont impérativement besoin d'un salaire pour vivre. Mais aux Etats-Unis, les mères isolées n'ayant pas de qualification affichaient des taux d'activité bas. Le milieu des années 1990 marque une rupture de tendance. Le taux d'emploi des mères isolées en général est passé de 72,5% en 1992 à 87,5% en 1999 (Eissa et

<sup>12</sup> Ces chiffres, donnés par le *US Department of Labor*, portent sur les femmes âgées de 25 à 64 ans.

<sup>13</sup> Selon les termes d'Ann Shola Orloff (2006).

<sup>14</sup> 25% des enfants âgés de moins de 18 ans vivent avec leur mère célibataires et leur taux de pauvreté est extrêmement élevé : 42% contre 17 pour l'ensemble des familles avec enfants.

Hoynes, 2005), dépassant celui qui prévaut en France (68%)<sup>15</sup> ; celui des mères isolées non qualifiées<sup>16</sup> a augmenté de 11 points entre 1990 et 1997 et de 27,5 points entre 1986 et 2000 (Meyer, 2002)<sup>17</sup>. De même, les mères célibataires n'ayant jamais été mariées et qui avaient, jusqu'à il y a peu, un taux d'activité faible autour de 55%, sont depuis la fin des années 1990 actives à 70% (Waldfogel, Danziger, Danziger et Seefeldt, 2001).

Ces tendances sont liées à la réorientation générale de la politique sociale vers l'emploi pour tous. Ceci a concerné les individus qui travaillaient peu ou pas du tout, à savoir essentiellement les femmes en couple et les mères isolées en particulier. Ces dernières étaient les principales bénéficiaires des programmes sociaux issus des années 1930 : l'*Aid to Families with Dependent Children (AFDC)* et les *Food Stamps* (tickets d'alimentation)<sup>18</sup>. Jugées « inaptes » au travail, la collectivité devait leur venir en aide sans exiger d'elles une contrepartie en termes d'activité. Ces programmes ont généré une impopularité croissante car ils ont été de plus en plus perçus comme un encouragement à l'inactivité pour ces femmes<sup>19</sup>. A partir du milieu des années 1980, les réformes successives du *Welfare* traditionnel vont chercher à inciter, puis contraindre, les bénéficiaires des transferts sociaux à travailler, en agitant successivement la carotte et le bâton. C'est pourquoi Ann Shola Orloff (2006) voit dans ces transformations de l'aide sociale, et en particulier dans la réforme de l'*AFDC*, la fin du *maternalisme* aux Etats-Unis, c'est-à-dire la fin d'une protection particulière de la part de l'Etat dont les mères isolées bénéficiaient et qui les poussait à rester dépendantes de la collectivité.

La première étape a consisté à encourager financièrement la reprise d'un emploi en renforçant les revenus issus de l'activité relativement à ceux issus du *Welfare*. La réforme fiscale de 1986 a ouvert cette voie en élargissant le programme *Earned Income Tax Credit (EITC)*. Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable dès la 1<sup>ère</sup> heure travaillée, son montant croît avec le salaire jusqu'à un certain seuil. Le but est de rendre la participation au marché du travail plus attractive. En 2001, il concernait 22 millions de familles, dont les trois quarts monoparentales, pour une dépense totale de 34 milliards de dollars. En moyenne les mères isolées avec 2 enfants perçoivent 2 612 dollars

---

<sup>15</sup> Notons qu'en France les mères isolées sont particulièrement affectées par le chômage, leur taux d'activité est de l'ordre de 80%.

<sup>16</sup> Celles n'ayant pas le *High School degree*

<sup>17</sup> Le taux d'emploi des mères isolées non qualifiées était en 1986 de 45,6%, en 1990 il atteignait 49,4%, pour culminer à 73,1% en 2000.

<sup>18</sup> 90% des bénéficiaires de l'*AFDC* recevaient également les *Food Stamps*. Les deux programmes représentaient respectivement en 1996 23,7 et 25,5 milliards de dollars et constituaient le pilier de l'aide publique américaine.

<sup>19</sup> L'autre source d'impopularité de ces programmes sociaux tient au fait qu'ils auraient encouragé les naissances hors mariage : les jeunes femmes défavorisées auraient provoqué leur grossesse pour percevoir ces aides.

par an (Eissa et Hoynes, 2005), soit environ 195 euros par mois (en parité de pouvoir d'achat France).

La seconde étape a été celle de la « fin du *Welfare* tel que nous le connaissons » selon les termes de Bill Clinton. Le « *Personal Responsibility and Work Opportunity Reconciliation Act* » (*PRWORA*), voté en 1996, a remplacé l'*AFDC* par le *Temporary Assistance to Needy family (TANF)*. Désormais, les mères isolées pauvres doivent travailler<sup>20</sup> au moins 30 heures par semaine pour percevoir l'aide, et ce droit est limité à 60 mois par bénéficiaire. Certains Etats accordent plus de souplesse que d'autres quant aux traitements des mères selon l'âge des enfants et les exigences en termes de recherche d'emploi et de durée de travail varient considérablement d'un Etat à l'autre<sup>21</sup>. Les sanctions en cas de non-respect des critères d'activité vont de la suppression totale de l'aide à sa réduction de 25% selon les Etats (Rowe et Giannarelli, 2006). Pour permettre aux mères isolées de travailler, le *PRWORA* a renforcé l'aide à la garde des jeunes enfants pour les familles les plus défavorisées en doublant l'enveloppe qui y est consacrée entre 1996 et 2005, pour atteindre 4,8 milliards de dollars. Malgré tout, la part du PIB que les Etats-Unis consacrent à la garde des jeunes enfants, y compris la préscolarisation (environ 0,6%) reste bien en-deçà de celle consacrée par la France (1,2%) ou par la Suède (1,25%), (Ocde, 2007b).

L'impact de ces réformes sur l'emploi des mères isolées est incontestable. De nombreux travaux ont évalué l'effet des différentes extensions de l'*EITC* (1986, 1990, 1993, 2001) sur l'offre de travail des femmes, soit en appliquant des méthodes quasi-expérimentales soit en utilisant des modèles structurels d'offre de travail. D'après Meyer et Rosenbaum (2001), l'*EITC* expliquerait 60% des 8,5 points d'augmentation de taux d'emploi de ce groupe entre 1984 et 1996, les modifications du *Welfare* effectuées durant cette période ayant eu moins d'impact (entre 10 et 14% de l'augmentation)<sup>22</sup>. Pour Looney (2005), l'instauration du programme *TANF* expliquerait 26% de l'amélioration de l'emploi des mères isolées entre 1993 et 1999, l'*EITC* en expliquerait 22% et la conjoncture économique favorable 17%. Au final, « autonomie » et « emploi » sont devenus les maîtres mots de l'aide sociale Outre-Atlantique (Périer, 2007).

### **3. Depuis 2000, une baisse de l'activité des femmes**

La croissance de l'activité des femmes semble s'essouffler et depuis 2000, leur taux d'emploi commence à décliner. Cela s'inscrit dans une baisse généralisée du taux d'activité qui vaut

---

<sup>20</sup> Il s'agit d'une définition élargie de l'activité, qui comprend l'emploi, la formation, les travaux d'intérêt généraux... Néanmoins, le type d'activité pris en compte a été sensiblement resserré avec la reconduction du programme en 2002.

<sup>21</sup> Les Etats ont disposé d'une grande autonomie pour établir les modalités d'application du programme, ce qui explique la diversité des modalités d'application de la loi sur le territoire américain (Périer, 2007).

<sup>22</sup> Pour une revue complète de la littérature voir Blank, 2002.

également pour les hommes (graphique 1). Les raisons de ce repli sont à la fois liées à la conjoncture économique et à des facteurs structurels : les départs à la retraite sont plus nombreux du fait du vieillissement de la population, les jeunes font des études plus longues, le nombre d'individus jugés inaptes à travailler est en augmentation depuis 2002. Enfin, le taux d'activité des nouvelles générations de femmes s'est stabilisé après 30 ans d'augmentation ininterrompue (Aaronson, Fallick, Figura, Pingle, et Wascher, 2006). Le point le plus haut a été atteint en 2000 avec un taux d'emploi de 69,6% pour les femmes (graphique 5). En particulier, l'activité des femmes mariées, qui a été un élément clé de l'augmentation de l'activité féminine pendant les années 1980, a augmenté à un rythme plus lent dans les années 1990, pour décroître au début des années 2000. Ainsi, le taux d'emploi des femmes mariées avec enfants a atteint son maximum en 1997 avec environ 75%, puis il a retrouvé son niveau du milieu des années 1980 en 2003, soit un peu moins de 70% (Eissa et Hoynes, 2005). Plusieurs tendances peuvent expliquer le ralentissement de l'activité des femmes Outre-Atlantique.

Une première explication concerne le manque de dynamisme du marché du travail depuis 2000. Malgré la croissance économique, le marché du travail n'a jamais retrouvé son niveau de fonctionnement d'avant le retournement conjoncturel de 2001. Les créations d'emplois ont été bien en-deçà de l'accroissement de la population en âge de travailler, ce qui induit mécaniquement une baisse des taux d'emploi<sup>23</sup> (Boushey, Rosnick et Baker, 2005). La mollesse des créations d'emplois a touché le travail des femmes et des hommes, mais elle aurait affecté disproportionnellement les premières, car elle se serait concentrée davantage sur les secteurs d'activité qui emploient majoritairement des femmes.

Une seconde explication serait le regain du modèle de la mère au foyer. Certes, la réduction d'activité peut difficilement s'interpréter uniquement comme un retour massif des femmes dans la sphère familiale dans la mesure où, la baisse amorcée depuis 2000 a affecté les hommes comme les femmes et celles avec enfants comme celles sans enfant. Cependant les mères ont été les plus touchées : entre 1999 et 2003, les taux d'emploi des femmes âgées de 25 à 44 ans ont baissé de 4,4 points pour les femmes avec enfants et de 3,2 points celles sans enfants et de 2,5 points pour les hommes<sup>24</sup> (*US Department of Labor*). Ce repli de l'activité des mères n'épargne pas les plus diplômées (graphique 8). Alors qu'elles étaient plus actives que les Françaises, elles le sont

---

<sup>23</sup> Selon les auteurs, le taux de chômage est resté faible (autour de 5%) car des millions de travailleurs ont quitté le marché du travail.

<sup>24</sup> Notons que, alors que la baisse des taux d'emploi est plus marqué pour les femmes avec enfants que pour celles n'en ayant pas, les pères (- 1,9 points) ont été moins affecté que les hommes sans enfants (- 2,8 points) par le manque de création d'emplois. Ceci confirme le fait que la maternité pèse sur l'emploi des mères alors que la paternité renforce l'emploi des hommes.

désormais moins. Leur taux d'activité est passé de 85% en 1997 à moins de 82% en 2003. Même si ces taux restent élevés, ils indiquent une tendance générale qui affecte le volume d'emploi des femmes. Une étude statistique publiée dans *Harvard Business Review* en mars 2005 confirme cette tendance (Hewlett et Buck Luce, 2005) : 37% des femmes qualifiées<sup>25</sup> affirment avoir interrompu leur carrière, et 43% des femmes avec enfants. Les raisons invoquées sont multiples : le temps consacré aux enfants et aux personnes âgées, la pression sur le lieu de travail, le manque de motivation dû au plafond de verre, enfin elles arrêtent de travailler lorsque les revenus de leur conjoint le leur permettent<sup>26</sup>. Concernant les hommes qualifiés, seulement 24% interrompent leur carrière mais surtout la nature des raisons invoquées diffère : tout d'abord il n'y pas de différence statistiquement significative entre la proportion d'hommes sans enfant et des pères qui font ce choix, ensuite ces interruptions sont le plus souvent motivées par un changement de carrière, ou l'obtention d'un diplôme supplémentaire. Boushey (2005) minimise les propos alarmistes qui pointent le regain du modèle de la mère au foyer, cette tendance au retour à la maison des mères qualifiées ne concernerait qu'un groupe de femmes particulier : les mères actives de jeunes enfants, ayant un diplôme élevé et ayant la trentaine. Néanmoins, l'auteure ne nie pas que la pénalité associée à la maternité ait augmenté pour ce groupe précis de femmes, même si elle reste plus faible que celle que subissent les mères les moins qualifiées.

Au final, il ressort qu'une partie des mères américaines se sont bien repliées dans la sphère familiale, mais il semble que la raison principale n'est pas tant la renaissance du modèle traditionnel qu'une contrainte d'organisation forte qui pèse sur les mères. En effet, alors que dans le contexte de marché du travail tendu des années 1990, les employeurs avaient dû se montrer inventifs et généreux en matière d'outils favorisant l'articulation entre les vies familiale et professionnelle afin de fidéliser leurs employées, à partir des années 2000 ils ont revu leur générosité à la baisse, le marché du travail leur étant à nouveau favorable, ce qui a poussé une partie des mères à se retirer du marché du travail dans un pays où les modes de garde se font rares (Boushey, Rosnick et Baker, 2005).

Enfin, une dernière explication serait en lien avec les extensions successives de l'EITC. Certes ces dernières ont été globalement favorables à la participation des femmes au marché du travail, mais ont induit une réduction de l'emploi des femmes en couple. Ceci tient au mode d'attribution de l'EITC : l'individu n'est plus éligible à partir du moment où les ressources du ménage auquel il

---

<sup>25</sup> L'échantillon, représentatif au niveau national, comprend 2 tranches d'âge les 28-40 ans et les 41-55 ans. Les niveaux de qualification sont les suivants : *Graduate degree*, *professional degree* ou *high honors undergraduate degree*.

<sup>26</sup> Si 93% des femmes qui se sont arrêtées de travailler souhaitent reprendre leur carrière, les trois quart d'entre elles y parviennent et seulement 40% à temps plein. En moyenne les interruptions de carrière durent un peu plus de 2 ans mais elles impliquent une perte de salaire d'environ 18%.

appartient dépassent un certain seuil. En baissant leur temps de travail, des femmes mariées réduisaient les revenus du ménage et de fait devenaient éligibles au crédit. Eissa et Hoynes (1998 ; 2004) ont montré que alors que la première extension de l'*EITC* en 1986 n'avait eu que peu d'effets sur l'emploi des femmes mariées, celles de 1990 et 1993 ont engendré une réduction des taux d'emploi des mères mariées relativement aux femmes mariées sans enfant. Ellwood (2000) trouve des résultats similaires en comparant la participation des mères mariées dont le salaire est dans le premier quartile (donc éligibles à l'*EITC*) et celles dans le dernier (qui ne le sont pas) et trouvent que l'*EITC* a induit une réduction de la participation au marché du travail des mères mariées. Au total, selon Eissa et Hoynes les extensions successives de l'*EITC* entre 1986 et 1996 ont réduit la probabilité de travailler des femmes mariées de plus d'un point. Ceci peut sembler faible, mais certains groupes, en particulier les femmes dont les revenus se situent dans la zone où le crédit baisse, ont vu leur probabilité de travailler réduite de 5% et le nombre d'heures de travail annuel de 20%. Les auteures concluent que l'*EITC* a effectivement subventionné le retour à la maison des femmes mariées, même si leur réaction face à cette désincitation au travail a été faible<sup>27</sup>.

En résumé de cette première partie, les Américaines ont augmenté massivement leur participation au marché depuis les années 1960. Les années 1970 et surtout 1980 ont été celles de l'accroissement de l'emploi des femmes en couple, relayé durant la décennie suivante par celui des mères isolées sous l'effet de politiques volontaristes qui se sont concentrées sur des objectifs quantitatifs (augmentation des taux d'emploi, et baisse du nombre de dossiers sociaux...), laissant de côté l'aspect qualitatif des emplois créés. Les tendances récentes montrent un essoufflement de l'activité en général, qui affecte les femmes, les plus qualifiées n'étant pas épargnées par cette tendance.

## **II. Quels emplois pour les Américaines ?**

### **1. Des emplois de plus en plus qualifiés en moyenne**

#### 1.1. Un niveau d'éducation supérieur à celui des hommes

L'éducation est un élément clé de l'emploi des femmes tant parce qu'elle modifie la nature des emplois qu'elles peuvent alors occuper, mais aussi parce qu'elle encourage et soutient leur activité en renforçant leur ambition et leur aspiration à l'indépendance. Dans la plupart des pays de l'OCDE, le taux d'obtention d'un diplôme est désormais plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Aux Etats-Unis, la proportion de femmes effectuant 4 années d'études supérieures s'est

---

<sup>27</sup> Nada Eissa et Hilary W. Hoynes, 2005, op. cit.

fortement accrue pour les générations nées en 1940 et 1950, ce qui correspond aux années de guerre du Vietnam qui ont engendré une réduction de la proportion d'hommes. Ainsi pour les générations 1946-1956, le ratio femmes/hommes de diplômés est passé de 0,65 à 0,95 (Goldin, 2004)<sup>28</sup>. Désormais, les Américaines sont davantage susceptibles que les hommes d'arriver au terme de leurs études secondaires : la tendance historique s'est donc inversée.

Les orientations scolaires des jeunes américaines ont également connu un véritable tournant. L'indice de ségrégation<sup>29</sup>, qui était supérieur à 0,5, a considérablement baissé à partir du début des années 1970, date à laquelle les femmes ont cessé d'investir massivement les filières les conduisant à des postes féminins ce qui a engendré une baisse de la proportion de femmes dans le secteur de l'éducation. En outre, elles ont investi les orientations typiquement masculines du type *business management* : alors que dans les années 1960 il y avait dans ces filières 10 fois moins de filles que de garçons, elles étaient 2 fois moins nombreuses au milieu des années 1970, et aussi nombreuses à la fin des années 1990.

Ces générations de femmes ayant choisi les filières masculines se sont mariées plus tard que leurs aînées, qui se mariaient directement à la sortie de l'Université, cette dernière jouant le rôle d'un « marché du mariage »<sup>30</sup> (Goldin, 2000). Les femmes anticipent qu'elles vont rester sur le marché du travail longtemps, elles s'orientent alors vers des filières ouvrant des perspectives de carrières et elles recourent à la formation professionnelle, ce qui était traditionnellement le privilège des hommes.

Au final en 1998, 27% de femmes devraient changer d'orientation pour qu'il y ait une parité dans toutes les filières (soit moitié moins qu'en 1966). Les modifications dans les choix des filières ont été relayées par des modifications des postes occupés par les femmes.

## 1.2. Les Américaines dans les métiers d'hommes

La mixité dans les filières de formation a permis d'atténuer la segmentation du marché du travail. Alors que les femmes se concentraient essentiellement dans les secteurs des services, les emplois publics, les années 1970 ont vu la segmentation du marché du travail diminuer sensiblement.

---

<sup>28</sup> Ceci s'est déjà produit lors de la deuxième guerre mondiale, mais la tendance s'était retournée, les anciens soldats ayant bénéficié de la GI bill pour aller à l'université.

<sup>29</sup> Pourcentage de filles qui devraient changer d'orientation pour obtenir la parité dans toutes les filières. Un indice égal à 1 indique une totale ségrégation, les femmes et les hommes seraient chacun concentrés dans des filières différentes, un indice égal à 0 indique une distribution parfaitement égalitaire.

<sup>30</sup> L'âge moyen du mariage est passé de 23 ans pour les femmes nées en 1950 à 26,5 ans pour celles nées en 1965.

L'indice de ségrégation professionnelle<sup>31</sup> est passé de 0,68 en 1970 à 0,52 en 1990 (Blau et Kahn, 2000) pour finalement atteindre 0,46 en 2000 (Anker, Malkas et Kortén, 2003). Le rythme de déségrégation professionnelle a été moins soutenu dans les années 1990 (deux fois inférieur) que dans les deux décennies précédentes. Malgré tout, le marché du travail américain est moins segmenté que le marché du travail français ou suédois, avec respectivement un indice de ségrégation de 0,56 et 0,58 (Blau et Kahn, 2002 ; Emerek, Figueiredo, Gonzalez, Gonas et Rubery, 2003)<sup>32</sup>.

Cette tendance générale masque des différences en fonction du niveau de qualification. La ségrégation professionnelle est d'autant moins marquée que les individus sont qualifiés. En effet, elle est restée relativement stable pour les moins qualifiés : les femmes restent davantage concentrées chez les employés et dans le secteur des services, alors que les hommes sont disproportionnellement employés comme ouvriers, dans la production en général (Donaldo, Felgueroso et Jimeno, 2002). Les personnes ne détenant qu'un diplôme du secondaire affrontent un marché du travail segmenté avec un indice de 0,52 et celles ayant un diplôme professionnel subissent la ségrégation professionnelle la plus forte, avec un indice de 0,61 (Emerek, Figueiredo, Gonzalez, Gonas et Rubery, 2003). En revanche, pour les personnes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, l'indice de ségrégation est de 0,37 et pour celles ayant un doctorat, l'indice tombe à 0,20. En effet, la ségrégation professionnelle à laquelle sont confrontées les femmes qualifiées a fortement baissé au travers des cohortes. En 2000, les femmes représentaient 42% des emplois de cadres<sup>33</sup>, soit le double par rapport à 1975. Depuis les années 1970, les Américaines ont investi la catégorie « cadres et professions libérales »<sup>34</sup>. En 1967, un peu moins de 5% des femmes se trouvaient dans cette catégorie professionnelle (excluant les postes d'infirmière et d'enseignant) contre presque 22% en 1997. Parmi les seules femmes qualifiées (celles ayant un diplôme universitaire) cette proportion a été multipliée par 3 durant cette période pour atteindre 40% en 1997 (Black et Juhn, 2000). Si l'on considère les professions libérales à haut salaire, la proportion de femmes atteint 11% pour l'ensemble des femmes et 23,5% pour les femmes qualifiées. Les évolutions sont certes encourageantes mais la proportion de femmes dans ces professions reste faible en niveau.

---

<sup>31</sup> Les chiffres donnés valent pour l'ensemble de la population active, exception faite du secteur agricole.

<sup>32</sup> Les pays du nord ont une plus forte ségrégation professionnelle (ainsi que l'Allemagne et l'Autriche). La forte segmentation dans les pays nordiques s'explique par la traditionnelle concentration des femmes dans les secteurs de l'éducation, de la santé, dans les services sociaux, secteurs ayant permis le développement de l'activité des femmes.

<sup>33</sup> Le terme « cadre » regroupe la catégorie professionnelle suivante : « *management, business et financial* » (Census Bureau).

<sup>34</sup> Cette catégorie correspond à celle des « *managers and professional* ».

Ce mouvement de déségrégation professionnelle des années 1970 et 1980 est lié à l'expansion de nouveaux postes dans lesquels femmes et hommes sont initialement également répartis, mais il provient surtout de l'entrée des femmes dans les secteurs masculins, alors que, durant cette période, les hommes ont peu investi les postes traditionnellement féminins, même si à partir de la fin des années 1980, la part des hommes dans les professions « féminines » s'est significativement accrue.

De plus, les orientations professionnelles des femmes ont répondu à de nouveaux besoins du marché du travail. En effet, les progrès technologiques et la plus grande intégration internationale ont modifié la demande relative de travailleurs qualifiés affectant la composition des emplois occupés par les femmes (Black et Juhn, 2000). Elles ont répondu à ces nouvelles attentes de la demande de travail, l'offre de travail des femmes étant plus élastique que celle des hommes et la proportion d'hommes dans ces secteurs étant déjà très élevée<sup>35</sup>.

Ces changements ont accéléré l'entrée des femmes dans des carrières non féminines avec des effets économiques et sociaux significatifs tant sur la distribution des ressources au sein de la famille que sur le fonctionnement du marché du travail (Costa, 2000). Le pourcentage de femmes gagnant plus que leur conjoint est passé de 18% en 1987 à 26% en 2006, et s'élève à 33% pour les femmes mariées (*Bureau of Labor Statistics*)<sup>36</sup>.

Petit à petit, les femmes ont cessé de voir le travail sous le seul angle de « l'emploi » pour envisager une « carrière », et leur « consommation » de filières a laissé place à « l'investissement » dans l'orientation scolaire. Ces changements ont permis aux femmes de s'affirmer sur le marché du travail. Cependant, ces tendances cachent des situations différentes selon leur niveau de revenus et de qualification.

## **2. Des inégalités de genre aux inégalités entre les femmes...**

### **2.1. Un plafond de verre persistant...**

Si les Américaines évoluent sur un marché du travail moins segmenté qu'ailleurs, ceci est particulièrement marqué pour les femmes les plus qualifiées. Les Américaines qualifiées s'en sortent apparemment mieux aux Etats-Unis qu'ailleurs (notons que les comparaisons internationales doivent toujours être interprétées avec prudence) : les inégalités avec les hommes du point de vue du type de carrière et de leur déroulement y semblent moins fortes pour cette catégorie, même si elles sont moins actives que les Françaises ou les Suédoises à niveau de diplôme égal.

---

<sup>35</sup> En 1967, plus de 65% des hommes diplômés exerçaient une profession libérale, en 1997 ils étaient 62% (Black et Juhn, 2000).

<sup>36</sup> Parmi les couples dans lesquels les deux conjoints travaillent (<http://www.bls.gov>).

Certes, comme dans la plupart des pays développés, les femmes sont moins promues que leurs collègues masculins toutes choses égales : le plafond de verre existe aussi aux Etats-Unis. Ce phénomène décrit le fait que les femmes sont discriminées dans les procédures de recrutement et de promotions, ce qui implique qu'elles soient moins nombreuses aux postes à responsabilité que les hommes et que cette rareté des femmes se renforce à mesure que l'on monte dans la hiérarchie. La définition et la mesure de cette forme de discrimination fait encore aujourd'hui l'objet de controverses (Baxter et Wright, 2000 ; Britton et Williams, 2000, Weinberger, 2006). Une méthode pour l'évaluer consiste à analyser l'évolution de la proportion de femmes à différents niveaux de postes d'encadrement et l'autre procède de manière identique mais se concentre sur l'évolution de l'écart de salaires entre les femmes et les hommes.

Durant les 20 dernières années, la part des femmes dans les postes de direction est passée d'un tiers à la moitié, mais dans son rapport de 1995, la *Glass Ceiling Commission* indique que les femmes ne représentent que 5% des *seniors managers* des 1000 plus grosses entreprises industrielles et des 500 plus importantes entreprises de service<sup>37</sup>. De façon générale, la probabilité qu'une femme atteigne un poste à responsabilité est plus faible que celle d'un homme, mais selon Baxter et Wright (2000) ce phénomène se réduirait lorsque l'on progresse dans la hiérarchie des postes : les femmes auraient moins de chances que les hommes de passer de « *non manager* » à « *supervisor* », mais cela ne serait plus le cas à partir du stade de « *manager* ». La discrimination porterait donc sur le bas de la distribution des postes hiérarchiques, mais elle s'amenuiserait une fois ce cap passé. Ce résultat suggère que la discrimination que subissent les femmes concernant l'accès aux postes à responsabilité s'estompe à mesure que l'on grimpe dans la pyramide de postes : il n'y aurait donc pas de plafond de verre (tel que défini plus haut) aux Etats-Unis. Britton et Williams (2000) contestent la démarche utilisée, car elle ne tient pas compte de la ségrégation professionnelle. Le classement par catégorie d'emplois (*manager, supervisor...*) masque des réalités différentes pour les femmes et les hommes tant en termes de responsabilité (nombre de personnes à encadrer, importance de l'entreprise), de salaire, de prestige. Ainsi, elles peuvent avancer aussi vite dans la hiérarchie représentée par cette classification des postes, mais les emplois auxquels elles accèdent n'ont pas les mêmes caractéristiques que ceux des hommes. Par exemple, une étude a montré que dans un échantillon d'entreprises, les femmes ne représentaient que 2,5% des dirigeants dans le plus hauts postes et elles gagnaient 45% de moins que leurs collègues. Les trois quarts de cet écart s'expliquent par le fait qu'elles dirigent de plus petites entreprises et sont moins souvent aux postes de président, directeur ou *Chief Executive Officer*. 20% de l'écart est dû au fait qu'elles sont

---

<sup>37</sup> [http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1117&context=key\\_workplace](http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1117&context=key_workplace)

plus jeunes et ont moins d'ancienneté (Bertrand et Hallock, 2000) : l'absence des femmes dans les postes à hautes responsabilités serait liée à leur entrée tardive dans les emplois de direction, et la situation s'améliore petit à petit à mesure qu'elles gravissent les échelons (Blau et Kahn, 2000). Ood, Corcoran et Courant (1993) ont analysé les écarts de salaires sur trois promotions d'étudiants diplômés de la *Law School* de l'Université du Michigan (1972 à 1975). Si au début de carrière, les salaires sont sensiblement les mêmes, 15 ans après leur sortie de l'école le salaire des femmes représentent 60% de celui des hommes. 40% de l'écart est lié directement ou indirectement à la parentalité et presque un tiers de cet écart est inexplicable (soit 13 points) ; Weinberger (1998) a examiné la différence de salaires pour des diplômés de l'Université et trouve un écart non expliqué du même ordre entre 10 et 15 points. Néanmoins, l'effet de cohorte pourrait être important dans la mesure du plafond de verre. Pour contrôler cet effet, Weinberger (2006) compare la progression des salaires des femmes et des hommes diplômés<sup>38</sup> appartenant à une même cohorte sur 10 ans. Elle montre que la progression des salaires des femmes a suivi, et même dépassé, celle des hommes sur la période 1989-1999, et ceci quelque soit les filières considérées. Mais les salaires des femmes restent en dessous de ceux des hommes. Ces résultats suggèrent que le plafond de verre n'est pas largement diffusé : c'est au plus haut niveau de la hiérarchie des postes qu'il se manifeste, contrairement à ce que Baxter et Wright (2000) affirment. La mesure et la forme que prend le plafond de verre fait encore aujourd'hui l'objet de débats, mais son existence n'est pas contestée. Or, le fait que les femmes n'accèdent pas aux plus hautes responsabilités dans les mêmes proportions que les hommes renforce les inégalités pour l'ensemble des actives. Cohen et Huffman (2007) ont montré que les inégalités de genre au travail étaient substantiellement atténuées lorsque des femmes appartenaient à l'équipe dirigeante. Cet effet est sensible lorsque les postes les plus élevés dans la hiérarchie sont féminisés. Les auteurs concluent que la déségrégation des postes les plus importants est bénéfique pour l'ensemble des femmes, y compris celles qui n'accéderont jamais à ces emplois. En corollaire, la persistance d'un plafond verre a des répercussions négatives sur l'ensemble des femmes.

## 2.2. ... mais plus « poreux » qu'ailleurs ?

Si le plafond de verre est une réalité Outre-Atlantique, il y est plus « poreux » qu'en Suède. Mesuré par l'écart de salaires entre les femmes et les hommes dans le haut de la distribution des salaires, il est significativement plus fort en Suède : en effet, alors que dans la plupart des percentiles l'écart entre la rémunération entre les sexes est moins importante en Suède qu'aux Etats-Unis, cette tendance se retourne à l'avantage des Américaines pour le haut de la distribution

---

<sup>38</sup> *College graduates and professionals with advanced degrees.*

(Albrecht, Bjöklund et Vroman, 2003). Le type de profession occupée par des femmes explique un tiers de l'écart de salaire expliqué en haut de la distribution des salaires ; ce qui suggère que la ségrégation professionnelle plus marquée en Suède qu'aux Etats-Unis est une cause importante de ce phénomène. Mesuré par la différence de probabilité d'accès aux postes à responsabilité entre femmes et hommes, il est également plus marqué en Suède qu'aux Etats-Unis (Baxter et Wright, 2000).

Ces réussites américaines doivent beaucoup aux mouvements féministes, qui se sont appuyées sur un arsenal législatif efficace permettant de lutter contre les discriminations que subissent les femmes (encadré 2). Face aux nombreux jugements qui en ont découlés, les entreprises ont levé certains obstacles qui ralentissaient la progression professionnelle des femmes relativement à celle des hommes (Beller, 1982). Ceci a un effet cumulatif, car dans ce contexte de diminution des discriminations à leur égard, les femmes ont été encouragées à investir en capital humain, et les entreprises ont été moins réticentes à engager des femmes à des postes traditionnellement masculins à partir du moment où l'implication des femmes dans leur carrière et leurs qualifications augmentent.

Les femmes diplômées américaines s'en sortent donc plutôt mieux que beaucoup de femmes en Europe. Certes elles sont globalement moins présentes sur le marché du travail que les Françaises et Suédoises qualifiées (voir la section précédente), mais du point de vue du type de carrière et de son déroulement, les inégalités de genre semblent moins prégnantes aux Etats-Unis qu'en France ou qu'en Suède. Elles disposent des ressources financières suffisantes pour externaliser les tâches familiales et domestiques en recourant aux services d'employées, le plus souvent des femmes. Ainsi déchargées de leur rôle traditionnel, elles deviennent « des femmes qui sont comme des hommes », selon les termes d'Ann Shola Orloff (2006, p.21). En revanche, les femmes les moins qualifiées ne connaissent aucune amélioration de leur situation sur le marché du travail relativement à celle des hommes, et les inégalités entre femmes se creusent.

### 2.3. La dérive du travail des femmes peu qualifiées

L'amélioration de position des femmes sur le marché du travail cachent de grandes disparités selon les niveaux de qualification tant en termes d'accès à l'emploi que des caractéristiques des emplois occupés.

Si le taux d'activité des femmes les moins diplômées, en particulier les mères isolées, a sensiblement augmenté durant les années 1990<sup>39</sup>, elles accèdent au marché du travail essentiellement par le biais de « *bad jobs* » : emplois de qualité médiocre, point de vue de la rémunération horaire et aussi des droits sociaux qui leur sont associés<sup>40</sup>. Les salaires des sortantes de l'aide sociale oscillent entre 6 et 8,5\$ de l'heure (soit entre 5,4 et 7,5 euros de l'heure en parité de pouvoir d'achat) (Coven, 2005). Certes le dispositif socio-fiscal complète les revenus des personnes pauvres (*EITC, TANF, Food Stamps...*) mais ces aides varient considérablement d'un Etat à l'autre, si bien que la situation des femmes non qualifiées est hétérogène sur le territoire américain. Par exemple, en Alabama une mère isolée ayant deux enfants à charge et travaillant à mi-temps au salaire minimum a un revenu disponible –aides incluses– de 10 671 \$ sur une année complète de travail<sup>41</sup>, soit 70% du seuil de pauvreté, à ce niveau de ressources elle n'est plus éligible au programme *TANF*. Au Massachusetts, cette même femme perçoit un revenu total de 15 704\$, dont 30% est issu du *TANF* -auquel elle est toujours éligible étant donné ses ressources- ; cette femme se situe juste au dessus du seuil de pauvreté (*Green Book*, 2004).

Un point essentiel dans un pays qui n'offre pas d'assurance maladie généralisée, est l'accès à une couverture santé. Or, depuis la fin des années 1990, celui-ci s'est dégradé pour les femmes à faibles revenus. Plusieurs raisons expliquent cette tendance. Tout d'abord, la loi de 1996 (*PRWORA*) a découplé l'accès au programme de couverture maladie pour des familles pauvres (*Medicaid*) de l'obtention du *TANF*, alors qu'auparavant l'accès à l'aide sociale impliquait automatiquement une affiliation à *Medicaid*. L'accès à une couverture maladie est devenu plus rare (Cawley, Schroeder et Simon, 2004)<sup>42</sup> : un an après leur sortie du *Welfare*, la moitié des femmes n'ont pas accès à une couverture maladie<sup>43</sup>. Pour celles dont les revenus sont restés suffisamment bas pour être éligibles à *Medicaid*, les barrières administratives et la mauvaise compréhension du nouveau système issues du découplage ont engendré un taux de non recours important<sup>44</sup>. Pour

---

<sup>39</sup> L'écart entre les taux d'activité des femmes qualifiées et des non qualifiées (niveau d'étude inférieur au 2<sup>ème</sup> cycle) est passé de 37,5 points en 1994 à 30 points de pourcentage en 2005 (OCDE, 2007).

<sup>40</sup> Les « *bad jobs* » sont définis comme étant des emplois offrant une rémunération inférieure à 17\$ de l'heure en termes réels, qui n'offrent ni couverture maladie et plan de retraite (Smith, 2007).

<sup>41</sup> Ce revenu correspond au revenu annuel disponible d'un parent isolé de deux enfants, qui travaille à mi-temps au salaire minimum après 12 mois de travail (au 1<sup>er</sup> janvier 2003).

<sup>42</sup> L'introduction du *TANF* est associée à une augmentation de 7,8% de la probabilité d'être de ne pas couvertes par une assurance maladie pour les anciennes bénéficiaires de l'aide sociale, c'est-à-dire celles qui sont sorties du programme social en prenant un emploi.

<sup>43</sup> Six mois après la sortie du *Welfare*, un tiers d'entre elles n'a plus accès à aucune couverture maladie, seulement la moitié d'entre elles sont couvertes par un programme public, et un an après leur sortie, moins d'un quart sont couvertes par Medicaid et la moitié n'a pas d'accès à une couverture maladie (Garett et Holahan, 2000).

<sup>44</sup> En particulier certaines bénéficiaires pensent à tort que la durée limitée de perception du *TANF* s'applique également au programme Medicaid.

celles dont les revenus ont augmenté de telle sorte qu'elles ne sont plus éligibles à *Medicaid*, beaucoup n'ont pas obtenu un emploi assorti d'une couverture maladie<sup>45</sup>. Au final la plupart des mères, anciennes allocataires du *Welfare*, qui travaillent restent pauvres et ne bénéficient pas de couverture maladie (Reichman, 2004).

Les mères non qualifiées entrent donc sur le marché du travail principalement par le biais d'emplois de mauvaise qualité, et leur trajectoire n'est pas ascendante. Ces emplois ne jouent pas le rôle de tremplin vers des emplois de meilleure qualité. Pavetti et Acs (2001) ont étudié les parcours d'emploi des jeunes femmes américaines entre l'âge de 18 et 27 ans en comparant la situation de celles ayant bénéficié de l'aide sociale et les autres. Il ressort de l'étude qu'un tiers des jeunes Américaines sortant du *Welfare* trouve un emploi stable mais de mauvaise qualité, plus de la moitié ne travaillent que par intermittence, ne trouvant que des emplois de courte durée ; et l'espoir de voir leur situation s'améliorer est faible puisque seuls 15% des femmes n'ayant pas bac, et sortante de l'aide publique, obtiennent un bon emploi (« *good job* ») stable à l'âge de 27 ans. Ainsi, les parcours des anciennes bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas dans l'ensemble des parcours ascendants.

Enfin, les conditions dans lesquelles elles travaillent sont souvent difficiles et loin de faciliter leur vie quotidienne. Elles sont confrontées à des problèmes de transports, de garde d'enfants, d'horaires atypiques et imprévisibles. Leur salaire est insuffisant pour couvrir les frais induits par le travail. Certes le *PRWORA* prévoit des crédits fédéraux spécifiquement dédiés au financement de services facilitant l'accès au marché du travail de ces femmes. Mais ils ne sont pas développés à la hauteur des besoins et pas de façon uniforme sur le territoire. Les zones les plus touchées par la pauvreté en sont presque dépourvues (Allard, 2007). En particulier, les services qui permettent aux femmes de travailler (garde d'enfants, transports publics, accès aux soins médicaux, programmes de formation) sont peu ou pas accessibles dans les zones rurales, et les salaires offerts dans ces zones sont plus faibles et moins susceptibles de sortir les personnes de la pauvreté (Weber, 2004).

Plus généralement, les femmes les moins qualifiées ont connu une détérioration de leur situation socio-économique relativement aux autres femmes entre 1970 et 1995. Selon Blau (1998), cette dégradation relative de la position économique de ce groupe d'Américaines ne s'explique pas entièrement par une modification de leurs caractéristiques, l'environnement dans lequel elles évoluent leur est devenu moins favorable qu'avant. Meyers et Sullivan (2004) trouvent au

---

<sup>45</sup> Pourtant une loi fédérale datant de 1988 (*Transitional Medicaid Assistance*) permet de lisser dans le temps la perte du droit à la *Medicaid* due à une augmentation des revenus en garantissant une période de 6 à 12 mois d'éligibilité indépendamment des revenus de la famille (Garett et Holahan, 2000).

contraire que le bien-être matériel des mères isolées, mesuré par l'évolution de leur niveau de consommation, s'est plutôt amélioré durant les années 1980 et 1990 en terme réel absolu et relativement aux femmes célibataires sans enfant ou aux mères en couple. Ce résultat vaut également pour les mères isolées pauvres (appartenant aux 15<sup>ème</sup> et 25<sup>ème</sup> centiles de la distribution de la consommation) y compris celles qui sont peu qualifiées. Les auteurs en déduisent que les réformes successives du système fiscal-social ont profité à la plupart des mères isolées, cependant ils admettent que certaines ont pu voir leur situation se dégrader, en particulier les mères isolées les moins qualifiées appartenant aux centiles inférieurs au 15<sup>ème</sup> décile de la distribution de consommation.

Le *Workfare* poussé à son paroxysme a certes amélioré les taux d'activité des femmes non qualifiées, en particulier ceux des mères célibataires, mais ceci au prix d'emploi de qualité médiocre pour les moins qualifiées d'entre elles. Certes, des programmes d'insertion et de formation y étaient associés mais les financements ont été largement réduits lors de la reconduction de la loi en 2002, sous l'effet d'une conjoncture économique moins favorable (Périer, 2007). Enfin, en concentrant la protection sociale au sens large sur l'emploi, on écarte de l'aide sociale toutes les personnes les plus en difficultés<sup>46</sup>, celles qui, même en période de chômage faible, ne peuvent trouver un travail : elles sont hors du champ de l'aide sociale et exclues de l'emploi<sup>47</sup>.

### 3. Les écarts de salaires en diminution

#### 3.1. Les femmes sont toujours moins payées que les hommes...

Aux Etats-Unis, les salaires des femmes représentent environ 80% de ceux des hommes (ratio du salaire médian annuel pour les travailleurs à temps plein). Les diplômes et l'expérience professionnelle sont des facteurs déterminants du niveau de salaire d'un individu. Selon O'Neill et O'Neill (2005), la différence de qualification et de formation explique peu l'écart de salaire constaté entre les sexes, mais l'expérience professionnelle, mesurée par le nombre d'années travaillées depuis l'âge de 18 ans, le temps de travail, en explique la moitié<sup>48</sup>. En effet, les

---

<sup>46</sup> Selon l'*Urban Institute*, en 2002 42% des bénéficiaires de l'aide sociale n'avait pas fini le lycée, 35% se déclaraient en mauvaise santé, et 30% n'avaient pas travaillé récemment ([http://www.urban.org/UploadedPDF/900980\\_welfarereform.pdf](http://www.urban.org/UploadedPDF/900980_welfarereform.pdf)).

<sup>47</sup> Au total 20% des anciens bénéficiaires du *Welfare* sont sans emploi, inéligibles à toute aides sociales et ne profitent des revenus d'un conjoint (<http://www.urban.org/toolkit/issues/welfarereform.cfm#findings>).

<sup>48</sup> Les auteurs analysent les sources de différences de salaires entre les sexes pour les individus âgés de 35 à 43 ans. En moyenne, les femmes ont travaillé 2 ans de moins que les hommes et 14% des semaines travaillées par les femmes l'ont été à temps partiel contre 5% pour les hommes. Le travail à temps plein influence positivement le salaire horaire alors qu'inversement travailler à temps partiel est source d'une moindre rémunération horaire. Ce dernier effet est plus marqué pour les hommes que pour les femmes, mais le rendement d'une année travaillée est le même pour les deux sexes.

interruptions de carrières pour raisons familiales impliquent une réduction de salaire de 8% ; or, cela concerne 55% des femmes contre seulement 13% des hommes. Au total, le moindre engagement des femmes dans leur vie professionnelle du à la charge de famille expliqueraient 15% de l'écart de salaire entre les sexes. Si les carrières moins continues des femmes relativement à celles des hommes entretiennent les inégalités de salaires entre les sexes, c'est en partie parce que ces interruptions ne sont pas assorties d'un cadre législatif protecteur. L'absence d'un congé maternité<sup>49</sup>, qui garantit le retour à l'emploi pèse sur le salaire des mères : elles s'arrêtent de travailler, même une courte période, au moment de la naissance, leur retour au travail se fait souvent en changeant d'employeur, elles retrouvent alors une situation souvent moins favorable, en particulier du point de vue salarial, que l'emploi qu'elles avaient quitté. Ainsi, alors que la présence d'enfant n'a qu'un faible effet sur le salaire des hommes, son impact négatif sur celui des femmes est important, et cet effet a augmenté dans les années 1980, toutes choses égales par ailleurs (Waldfogel, 1998).

Reste qu'une partie de l'écart est inexplicée, ce qui peut s'interpréter comme le fruit d'une discrimination pure. Au total, sur l'ensemble de la population, la discrimination représenterait 38% de l'écart de salaire aux Etats-Unis (Blau et Kahn, 2000). En France, selon les travaux de Meurs et Ponthieux (2006, 2004), elle serait plus faible puisqu'elle représenterait environ entre un cinquième et un quart de l'écart de salaire entre les sexes.

### 3.2. ...mais l'écart se réduit

S'il reste important, l'écart de salaires entre les sexes s'est réduit depuis les années 1970 (de 18 points de pourcentage). L'entrée des femmes dans les métiers « d'hommes » a participé à cette tendance dans la mesure où les postes occupés traditionnellement par les femmes sont moins rémunérés que ceux des hommes, et cela même en tenant compte des caractéristiques individuelles des travailleurs (Blau et Kahn, 2000). Cette réduction de l'écart de salaires n'est pas seulement due à un effet de génération, avec l'entrée sur le marché du travail des jeunes femmes mieux formées, et subissant une moindre discrimination que leurs aînées, car le ratio de salaires femmes/hommes a augmenté pour tous les groupes d'âge, néanmoins cela est plus marqué pour les nouvelles générations (Blau et Kahn, 2000).

---

<sup>49</sup> Le *Family and Medical Leave Act* de 1993 a instauré un congé maternité qui garantit pendant 12 semaines la protection de l'emploi, mais il ne s'applique qu'aux salariés de grandes entreprises, au total seulement la moitié des salariés sont couverts par ce congé ; il n'est rémunéré que très rarement, cela dépend à la fois de l'Etat et de l'employeur. Aussi, les femmes combinent-elles souvent des congés maladies *sick leave*, des congés pour incapacité *short-term disability leave*, jours de congé et des congés sans solde [http://mchb.hrsa.gov/whusa\\_05/pages/0304ml.htm](http://mchb.hrsa.gov/whusa_05/pages/0304ml.htm) pour

Les inégalités salariales entre les sexes se sont particulièrement résorbées durant les années 1980. Cette tendance s'est inscrite dans un contexte économique où les changements technologiques ont accru la demande de main d'œuvre qualifiée (Blau, 1998), de fait le rendement de la qualification a sensiblement augmenté. Ceci s'est traduit par un accroissement des salaires des travailleurs qualifiés et une tendance à la baisse des salaires des travailleurs les moins qualifiés. Or, le niveau de qualification des femmes a augmenté relativement à celui des hommes, ceci est essentiellement dû durant cette période à l'allongement de leur expérience professionnelle, du fait de carrières plus continues qu'auparavant (Blau et Kahn, 2004). Elles ont donc bénéficié davantage en moyenne de cette survalorisation de la qualification. Certes, les femmes les moins qualifiées ont subi comme les hommes un marché du travail défavorable, ce qui explique qu'alors que le salaire moyen des femmes travaillant à temps plein a augmenté de 30% entre 1970 et 1995, celui des femmes n'ayant pas le bac a diminué de 2,2% (Blau, 1998). Mais, contrairement aux hommes peu qualifiés, le niveau de leur salaire a néanmoins été stimulé par l'augmentation de leur expérience professionnelle (Blank et Shierholz, 2006).

L'amélioration des caractéristiques des femmes sur le marché du travail leur a permis d'accéder à des postes de plus en plus qualifiés. En conséquence, des hommes sont descendus dans la hiérarchie des emplois, ce qui a alimenté les inégalités de salaires entre eux. Selon Fortin et Lemieux (2000), la moitié de l'augmentation des inégalités de salaires masculins est le résultat d'un effet de compensation de la hausse des salaires des femmes. Le processus de désyndicalisation apparu dans les années 1980 a renforcé cette tendance car il a davantage touché les hommes que les femmes (Blau et Kahn, 2004). Ainsi, les femmes ont donc pu tirer leur épingle du jeu dans ce contexte d'inégalités croissantes des salaires, avec appauvrissement des travailleurs les moins qualifiés, ce qui mécaniquement a réduit l'écart de salaires entre les sexes

La partie inexpliquée de l'écart de salaire entre les sexes a également diminué dans les années 1980 ce qui serait dû soit à une amélioration relative de la qualification des femmes qui ne serait pas mesurée, soit à une baisse de la discrimination dont elles sont victimes, soit aux deux. Blau et Kahn (2004) estiment que si la première explication est crédible la seconde l'est moins. En effet, durant les années 1980, le gouvernement fédéral a reculé sur le terrain de la lutte contre les discriminations, en particulier il était moins enclin à faire respecter les programmes d'action positive qu'il ne l'était auparavant ; or la bureaucratie interne aux entreprises n'est pas spontanément favorable à la dynamique de ces actions et manque de volonté pour les faire appliquer (encadré 1, Leonard, 1989). Néanmoins l'amélioration de l'investissement des femmes dans leur vie professionnelle ainsi que leur qualification aurait limité rationnellement le comportement discriminatoire des employeurs vis-à-vis des femmes.

Depuis les années 1990, la baisse de l'écart de salaire entre les sexes est moins rapide. Pourtant, la qualification relative des femmes a continué d'augmenter sous l'effet non plus de l'allongement leur expérience professionnelle comme c'était le cas dans les années 1980, mais du fait de l'amélioration significative de leur niveau d'éducation (Blau et Kahn, 2004), qui a dépassé celui des hommes en moyenne. Cependant, la demande de travail qualifié s'est quelque peu tassée relativement à la décennie précédente, ainsi l'avantage relatif en terme de qualification des femmes s'est réduit et l'accroissement des inégalités au sein de la distribution des salaires masculins a été moins vif que durant les années 1980 : les salaires des plus qualifiés ont explosé, mais les salaires des moins qualifiées ont cessé de baisser pour augmenter très légèrement. En outre, les réformes du *Welfare* instaurées dans les années 1990 ont fait entrer dans l'emploi des femmes peu qualifiées, ce qui a pu modifier la composition de la population active féminine dans un sens défavorable à la convergence des salaires avec les hommes.

### 3.3. Mise en perspective internationale de l'écart de salaire

La progression des salaires féminins durant les années 1980 et 1990 a permis aux Etats-Unis de combler une partie du retard qu'ils affichaient en matière d'inégalité salariale entre les sexes relativement à la France et à la Suède (tableau 4). Selon l'OCDE (2002), l'écart mesuré par un indice 100 en 1979 est de 62 en 1999, contre 66 en France et 86 en Suède. Néanmoins, l'écart de salaire est plus important Outre-Atlantique que dans les deux autres pays.

**Tableau 4 : Rapport femmes/hommes des salaires médians hebdomadaires pour les travailleurs à temps plein**

	1979	1989	1996	2005
<i>France</i>	79,9	84,7	89,9	89
<i>Suède</i>	83,8	78,8	83,5	85
<i>Etats-Unis</i>	62,5	70,6	76,3	81

Source : les chiffres pour les années 1979, 1989 et 1996 sont tirés de Blau et Kahn, 2000, d'après des données non publiées de l'OCDE ; pour l'année 2005 : OCDE, Perspective de l'emploi 2007.

Note : l'année 1979 pour la Suède correspond à la moyenne de l'année 1978 et 1980.

Comment expliquer ce décalage du point de vue des inégalités de salaires entre les sexes par rapport aux deux autres pays ? Selon Blau et Kahn (2002, 2000), cela tient essentiellement aux différences de structure de la distribution des salaires entre les pays. En effet, la distribution des salaires est beaucoup plus inégalitaire aux Etats-Unis que dans les deux autres pays, ce qui pénalise davantage ceux qui sont dans la partie inférieure de la distribution des salaires (Blau et Kahn, 2000). Ceci tient à la fois à des facteurs économiques et à des facteurs institutionnels.

Tout d'abord, la plus grande valorisation des qualifications, les différences sectorielles et la plus grande distribution de la productivité des emplois qui caractérisent le marché du travail américain engendre une structure des salaires plus inégalitaire aux Etats-Unis qu'ailleurs. Cette survalorisation du travail qualifié relativement au travail non qualifié est été favorable aux salaires féminins durant la décennie 1980, ce qui a permis de combler une partie du retard américain en la matière.

Ensuite, le contexte institutionnel influence la distribution des salaires (Blau et Kahn, 2002). En Suède, les syndicats jouent un rôle central dans les négociations salariales, qui se font plutôt collectivement ce qui limite la dispersion des salaires. En France, le taux de syndicalisation est faible, et les salaires sont principalement soutenus par le biais du salaire minimum légal, qui n'existe pas en Suède, et qui est rehaussé régulièrement. Aux Etats-Unis, le niveau de négociation collective est, comme en France<sup>50</sup>, extrêmement faible, les salaires sont le plus souvent déterminés au niveau de l'usine, y compris dans un même secteur syndiqué, mais contrairement à la France, il n'existe pas de mécanismes formels (ou non) permettant d'étendre des taux de rémunération négociés par les syndicats aux travailleurs non syndiqués, et le salaire minimum légal est beaucoup plus faible qu'en France<sup>51</sup>. Ainsi, une partie importante de l'écart de salaire entre les sexes aux Etats-Unis s'explique par le différentiel de salaires entre secteur d'activité et entre les entreprises, ce différentiel résultant du processus de négociation des salaires décentralisé. Alors que les systèmes, qui prévalent en France ou en Suède réduisent les variations de salaires tant entre les secteurs qu'entre les entreprises, ce qui limite l'effet défavorable sur les salaires des femmes de la segmentation du marché du travail. De plus dans tous les pays, la distribution des salaires féminins se situe au dessous de celle des salaires masculins. Ainsi toute compression de la distribution des salaires en général tend à réduire l'écart de salaires entre les femmes et les hommes

---

<sup>50</sup> La loi Auroux a néanmoins introduit en 1982 l'obligation pour les entreprises de négocier les salaires une fois par an.

<sup>51</sup> Le salaire minimum légal est plus faible aux Etats-Unis qu'en France : 5,85\$ au niveau fédéral au 1<sup>er</sup> janvier 2008, soit un peu moins de 4 euros, contre 8,44 euros brut de l'heure en France. Les différences entre les Etats sont importantes puisque certains Etats ne garantissent aucun salaire minimum (Alabama ou Louisiane) et d'autres offrent un salaire minimum de 8\$ (soit 5,4 €, comme au Massachussets ou en Californie, <http://www.dol.gov/esa/minwage/america.htm>). En suède, il n'existe pas de minimum légal, mais plus de 80% des salariés sont syndiqués et 90% occupent un poste encadré par une convention collective, qui définit les salaires. Le salaire minimum serait autour de 7,5 euros de l'heure. Néanmoins aux Etats-Unis moins de 1,5% des salariés perçoivent le salaire minimum contre 15,6% en France (Eurostat, 2006).

## Conclusion

Incontestablement, aux Etats-Unis, l'égalité entre les sexes s'accroît, tant du point de vue de l'éducation, des salaires, de la participation au marché du travail, que de la segmentation de l'emploi. Les progrès en termes d'insertion des femmes sur le marché du travail, et en particulier des mères isolées, sont indéniables : ces avancées ont permis aux Etats-Unis de se hisser parmi les pays développés ayant les femmes les plus actives. Tout ceci s'accompagne d'un taux de fécondité élevé (2,06) qui place les Etats-Unis devant la Suède (1,75) et la France (1,91) l'un des champions européens dans ce domaine (Ined, 2002). Ces améliorations cachent néanmoins un bilan plus mitigé.

Depuis 2000, le taux de participation des femmes au marché du travail décroît légèrement. Les Etats-Unis, à l'instar des autres pays développés, n'ont pas entamé de réorganisation profonde de la société (Méda et Périvier, 2007) à la mesure de la « révolution silencieuse » (« *Quiet revolution* ») dont parle Goldin (2004), qui a eu lieu entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Les femmes continuent d'assumer les tâches domestiques et familiales en plus de leur activité marchande, ce qui affecte les conditions de vie des femmes ayant des revenus modestes. Celles ayant des revenus suffisants pour se décharger de ces tâches, souvent les plus qualifiées, ajustent leur activité pour atténuer la pression exercée par leur environnement professionnel, qui réduit à peau de chagrin le temps familial. En effet, les femmes ayant obtenu l'égalité ont dû se caler sur la carrière des hommes, ce qui exige un temps de travail long et peu de temps à consacrer à la famille. Les Etats-Unis constituent l'un des rares pays développés où la durée hebdomadaire de travail est de 40 heures, et où il n'existe aucune politique nationale déterminant une durée obligatoire de congés payés. Les droits de congés payés sont laissés à l'appréciation de l'employeur<sup>52</sup>. Evan Woodward (2001) parle de « *the most vacation-starved country in the industrialized world* », (« le pays industriel le plus affamé de temps libre »).

Concernant les tendances générales, deux conclusions peuvent être tirées. La première est que la réduction moyenne des inégalités entre les sexes s'inscrit dans un contexte d'augmentation substantielle des inégalités sociales : en particulier la progression des salaires des femmes durant les années 1980 est allée à contre courant de la tendance générale à la baisse des salaires, ce qui explique la résorption importante de l'écart de salaire entre les sexes.

La seconde est que l'ampleur de la réduction des inégalités entre les sexes diffèrent sensiblement selon les catégories sociales et, de façon concomitante, les inégalités entre les femmes ont

---

<sup>52</sup> Dans la pratique les employés d'entreprises moyennes ou grandes bénéficient de 10 jours de congés payés par an en moyenne la première année, pour atteindre 14 jours après 5 ans d'ancienneté et 17 après 10 ans. Les travailleurs font valoir plus de 90% de leurs droits aux congés ce chiffre est plus élevé pour les femmes et les non-qualifiés.

augmenté : les femmes non qualifiées sont moins en emploi que les hommes et que les femmes qualifiées, elles ont des ressources inférieures. Les femmes les plus qualifiées ont les moyens de recourir au marché pour externaliser les tâches domestiques et familiales, et celles-ci n'ayant, aujourd'hui comme hier, jamais peser sur l'emploi des hommes. Les femmes peu qualifiées qui travaillent subissent de plein fouet le manque d'investissements publics et l'absence d'une solidarité nationale envers les familles, le coût des services privés amputent sensiblement leur revenu et les difficultés d'organisation pèsent sur leur emploi. Les motivations qui sont à l'origine de l'entrée de ce deux groupes de femmes sur le marché du travail ne sont pas de même nature : alors que la progression des femmes qualifiées dans l'emploi s'est faite à partir de revendications exigeant l'égalité de traitement avec les hommes (c'est d'ailleurs une des explications de l'absence de congé maternité selon Waldfogel), celles des moins qualifiées s'est faite à partir de considérations économiques (besoin accru de main d'œuvre en période de croissance économique) et de la remise en cause de l'Etat Providence traditionnel, s'appuyant sur la rhétorique de l'incitation au travail qui est à l'origine du développement du *workfare*.

## **Bibliographie**

Aaronson Stephanie, Bruce Fallick, Andrew Figura, Jonathan Pingle, et William Wascher, 2006 : « The Recent Decline in Labor Force Participation and its Implications for Potential Labor Supply », *Division of Research and Statistics Board of Governors of the Federal Reserve System*, Mars.

Albrecht James, Anders Björklund et Susan Vroman, 2003: "Is there a Glass Ceiling in Sweden?", *Journal of Labor Economics*, Vol. 21, n°1.

Allard Scott W., 2007: "The Changing Face of Welfare during the Bush Administration", *Notional Poverty Center*, Working Paper n° 07-08.

Anker Richard, Helina Melkas et Ailsa Kortén, 2003: "Gender-based occupational segregation in the 1990", *International Labor Office*, Working Paper, n°16.

Baxter Janeen et Erik Olin Wright, 2000: "The Glass Ceiling Hypothesis: A comparative Study of the United-States, Sweden and Australia", *Gender and Society*, Vol. 14, n°2.

Beller Andrea, 1982: «Occupational Segregation by Sex: Determinants and Changes », *The Journal of Human Resources*, Vol. 17, n° 3.

Bertrand Mariane et Kevin F. Hallock, 2000: "The Gender Gap in the Top Corporate Jobs", *NBER Working Paper Series*, n°7931.

Black Sandra and Chinhui Juhn, 2000: "The Rise of Female Professionals: Are Women Responding to Skill Demand?", *American Economic Review*, Vol.90, n°2.

Blank Rebecca et Heidi Shierholz, 2006: "Exploring gender Differences in Employment and Wage Trends among less Skilled Workers", *NBER Working paper Series*, n° 12494.

Blank Rebecca, 2002: "Evaluating Welfare Reforms in the United States", *NBER Working Paper Series*, n°8983.

Blau Francine, 1998: "Trends in the Well-Being of American Women, 1970-1995", *Journal of Economic Literature*, Vol.XXXVI, pp.112-165.

Blau Francine et Lawrence Kahn, 2000: "Gender differences in Pay", *NBER Working Paper Series*, n°7732.

Blau Francine et Lawrence Kahn, 2002: *At Home and Abroad: US Labor Market Performance in International Perspective*, Russel Sage Foundation, New York.

Blau Francine et Lawrence Kahn, 2004: "The US Gender Pay Gap in The 1990's: Slowing Convergence", *NBER Working Paper Series*, n°10853.

Blau Francine et Lawrence Kahn, 2005: "Changes in the Labor Supply Behavior of Married Women: 1980-2000", *NBER Working Paper Series*, n°11230.

Blau Francine, Patricia Simpson et Deborah Andersen, 1998: « Continuing progress: Trends in occupational segregation in the United-States on the 1970's and the 1980's », *NBER Working Paper Series*, n°6716.

Boushey Heather, 2005: "Are Women Opting Out? Debunking the Myth", *Briefing Paper Center for Economic Policy Research*.

Boushey Heather, David Rosnick et Dean Baker, 2005: "Gender Bias in the Current Economic Recovery? Declining Employment Rates for Women in the 21<sup>st</sup> Century", *Briefing Paper Center for Economic Policy Research*.

Britton Dana et Christine L. Williams, 2000: « Response to Baxter and Wright », *Gender and Society*, Vol. 14, n°6.

Cohany Sharon R. et Sok Emy, 2007: "Trends in labor force participation of married mothers of infants", *Monthly Labor Review*, Bureau of Labor Statistic, February.

Cohen Philip N. et Matt L. Huffman, 2007: « Working for the Woman ? Female Managers and Gender Wage Gap », *American Sociological Review*, Vol.72.

Brodkin Evelyn, 2007: "Requiem for Welfare", *Dissent*, Winter, <http://dissentmagazine.org/article/?article=532>.

Coven Martha, 2005: "An Introduction to TANF", *Center of Budget and Policy Priorities*.

Cawley John H., Mathis Schroeder, et Kosali Ilayperu Simon, 2005: « Welfare Reform and the Health Insurance Coverage of Women and Children », *Forum of Health Economics and Policy*, Vol.8.

Daune-Richard Anne-Marie et Annita Nyberg, 2003 : "Entre travail et famille : à propos du modèle suédois », *Revue Française des Affaires Sociales*, n°4.

Dolado Juan J., Florentino Felgueroso et Juan F. Jimeno, 2002 : « Recent Trends in Occupational Segregation Gender : A Look Across the Atlantic », *Discussion Paper IZA DP*, n° 524.

Eissa Nada et Hillary Hoynes, 1998 : “Earned Income Tax credit and the labor Supply of Married Couples”, *NBER Working paper Series*, n°6856.

Eissa Nada et Hillary Hoynes, 2005: “Behavioral Responses to Tax: Lessons from EITC and Labor Supply”, *NBER Working paper Series*, n° 11729.

Eissa Nada, Henrik J. Kleven et Claus T. Kreiner, 2004 : « Evaluation of four Tax Reforms in the United States : Labor Supply and Welfare effects for Single Mothers », *NBER Working paper Series*, n° 10935.

Ellwood David, 2000:”The Impact of the Earned Income Tax Credit and Social Policy reforms on Work, Marriage and Living Arrangements”, *National Tax Journal*, Vol.53, n°4, part.2.

Evertsson Marie, Paula England, Joan Hermsen et David Cotter, 2007: “How Does Gender Inequality in Employment and Earnings Vary by Educational Stratum in Sweden and the United States?”, *International Journal of Sociology*, Vol.37, n°2.

Emerek Ruth, Hugo Figueiredo, Pilar Gonzalez, Lena Gonas et Jill Rubery, 2003 : “Indicators on Gender Segregation”, *Universit  de Porto, DP 2003-02*, <http://www.fep.up.pt/investigacao/cete/papers/index.html>.

Fortin Nicole et Thomas Lemieux, 2000: “Are Women’s Gains Men’s Losses ? A Distributional Test”, *American Economic Review*, Vol.90, n°2.

Goldin Claudia, 1990 : *Understanding the Gender Gap : An Economic History of American Women*, New York: Oxford University Press.

Goldin Claudia, 2004 : « From the valley to the Summit : The Quiet revolution that transformed women’s work”, *Working Paper NBER*, n°10335.

Goldin Claudia, Lawrence Katz et Ilyana Kuziemko, 2006 : “The Homecoming of American college Women : The reversal of the college gender gap”, *NBER Working Paper Series*, n°12139.

Goldin Claudia et Lawrence Katz, 2007: “Long-Run Changes in The US Wage Structure: Narrowing, Widening, Polarizing”, *Working Paper NBER*, n°13 568.

Green Book, 2004, <http://www.gpoaccess.gov/wmprints/green/2004.html>.

Hewlett Sylvia Ann et Carolyn Buck Luce, 2005: “Off-Ramps and On-Ramps : Keeping Talented Women on the Road to Success”, *Harvard Business Review*, March.

Huber Evelyne, John D. Stephens, David Bradley, Stephanie Moller, et Francois Nielsen, 2001: “The Welfare State and Gender Equality”, Papier pr sent  au Meetings of the Research Committee, *International Sociological Association* (Poverty, Social Welfare, and Social Policy), Oviedo, Espagne.

Leibowitz Arleen, Jacob Klerman et Linda Waite, 1992 : « Women’s Employment During Pregnancy and Following Birth », *NLS Discussion Paper*, US Department of Labor Bureau of Labor Statistics, n° 92-11.

Leonard Jonathan S, 1984: « The impact of Affirmative Action on Employment », *Working Paper NBER*, n°1310.

Leonard Jonathan S., 1989: « Women and Affirmative Action », *Journal of Economic Perspectives*, Vol.3, n°1.

Lewis Jane, 2006 : « Quels moyens pour promouvoir quelle égalité des sexes ? Les inégalités hommes-femmes dans la division du travail rémunéré et non rémunéré », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 1.

Lombard Karen, 1999: “Women’s Rising Market Opportunities and Increased Labor Force Participation”, *Economic Inquiry*, Vol.37, n°2.

Looney Adam, 2005: “The Effects of Welfare Reform and Related Policies on Single Mothers’ Use and Employment in the 1990’s”, *Federal Reserve Board*, 2005-45.

Meyer Bruce, 2002: “Labor Supply at the Extensive and Intensive Margins: The EITC, Welfare and Hours Worked”, *American Economic Review*, Vol.92, n°2.

Meyer Bruce et Dan Rosenbaum, 2000: “Making Single Mothers Work : Recent Tax and Welfare Policies and its Effects”, *NBER Working paper Series*, n° 7491.

Meyer Bruce et James Sullivan, 2004 : “The Effects of Welfare and Tax Reform: the Material Well-Being of Single Mothers in the 1980's and the 1990's”, *Journal of Public Economics*, Vol.88.

Meyer Bruce et Dan Rosenbaum, 2001: “The Welfare, The Earned Income Tax Credit and the Labor Supply of Single Mothers”, *The Quarterly Journal of Economics*, août.

Myers Caitlin Knowles, 2005: “A Cure for Discrimination? Affirmative Action and the Case of California Proposition 209”, *Discussion Paper IZA DP*, n° 1674.

Meurs Dominique et Sophie Ponthieux, 2004: “Ecart de salaires entre les femmes et les hommes en Europe . Effet de structures ou discrimination ? », *Revue de l'OFCE*, n°90.

Meurs Dominique et Sophie Ponthieux, 2006: “L’écarts de salaires entre les femmes et les hommes peut-il encore baisser ? », *Economie et Statistiques*, n°398-399.

O’Neill June and Dave O’Neill, 2005: “What Do wage Differentials Tell Us about Labor Market Discrimination?”, *NBER Working Paper Series*, n°11240.

OCDE, 1999, “Comparaison internationale du travail à temps partiel”, *Revue économique de l'OCDE*, n°29.

OCDE, 2002: *Perspectives de l'emploi*.

OCDE, 2007a: *Perspectives de l'emploi*.

OCDE, 2007b : *Babies and Bosses. Reconciling Work and Family Life. A synthesis of Findings for OECD countries*.

Orloff Ann Shola, 2006: "L'adieu au maternalisme? Politiques de l'Etat et emploi des mères en Suède et aux Etats-Unis », *Recherches et Prévisions*, n°83.

Pavetti LaDonna et Gregory Acs, 2001 : « Moving Up, Moving Out, or Going Nowhere? A Study of the Employment Patterns of Young Women and the Implications for Welfare Mothers », *Journal of Policy Analysis and Management*, Vol.21, n°4.

Périer Hélène, 2007, "Dix ans après la Réforme du *Welfare* Américain", *Lettre de l'OFCE*, n°279.

Piketty Thomas, 1998 : « L'impact des incitations financières sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français », *Économie et Prévision*, n° 132.

Rowe Gretchen et Linda Giannarelli, 2006 : "Getting On, Staying On, en Getting Off Welfare : The Complexity of State-by-State Policy Choices", *The Urban Institute*, Series A, n°A-70.

Skalitz Anne, 2006: "La multiactivité dans le secteur marchand en 2003", *Données Sociales*, Insee, p.255.

Smith John, 2007 : « The good, the bad and the Ugly. Jobs quality in the United States over the Three Most Recent Business Cycles », *Center for Economic and Policy Research*, <http://www.cepr.net/documents/publications/goodjobscycles.pdf>.

US Census Bureau, 2005: « Who's Minding the Kids ? Child Care Arrangements : Winter 2002 », *Household Economic Studies*, p.70-101.

Waldfogel Jane, 1998 : "Understanding the "Family Gap" in Pay for Women with Children", *Journal of Economic Perspectives*, Vol.12, n°1.

Waldfogel Jane, Sandra Danziger, Sheldon Danziger et Kristin Seefeldt, "Welfare Reform and Lone Mothers' Employment in the US », *CAS Paper*, *Center for Analysis of Social Exclusion*, London School of Economics, n°47, 2001.

Weber Bruce, 2004 : "Single Mother Work and Poverty Under Welfare Reform: Are Policy Impacts Different in Rural", *Eastern Economic Journal*, Winter.

Weinberger Catherine J. 1998. "Race and Gender Wage Gaps in the Market for Recent College Graduates, *Industrial Relations*, Vol. 37, n°1.

Weinberger Catherine J. 2006. "In Search of the Glass Ceiling: Cohort Effects among U.S. College Graduates in the 1990's", <http://www.econ.ucsb.edu/~weinberg/GlassCeiling.pdf>.

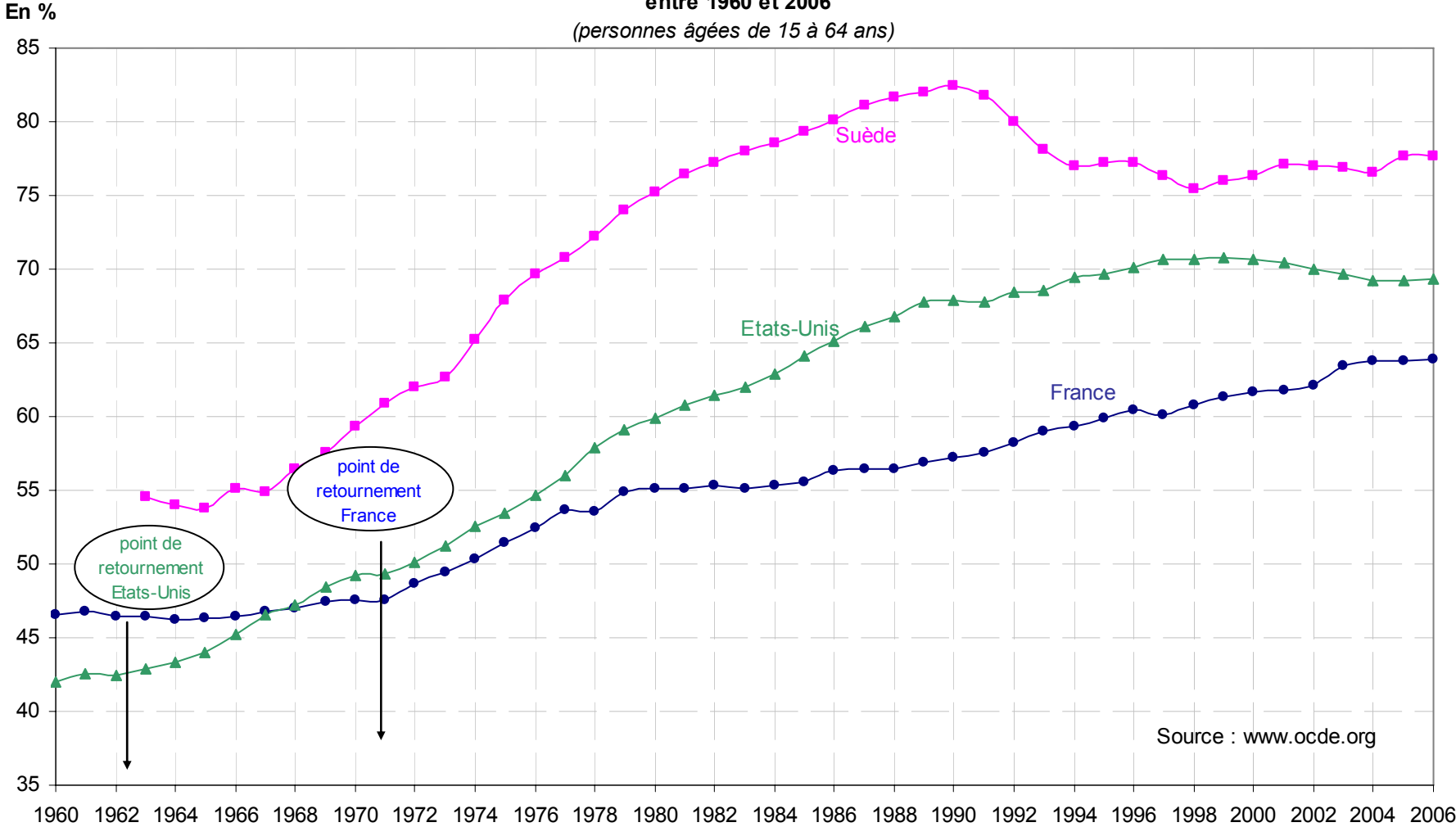
Weinberger Catherine J. et Peter Kuhn, 2006. "The Narrowing of the US Gender Earnings Gap, 1959-1999 : A Cohort-based Analysis", *NBER Working Paper Series*, n°12115.

Wood Robert G., Mary E. Corcoran et Paul N. Courant, 1993 : "Pay Differences Among Highly Paid : The Male-Female Earnings Gap in Lawyers' Salaries", *Journal of Labor Economics*, Vol.11, n°3.

Woodward Evan, 2001 : "Are Americans 'Vacation Starved'?", <http://www.accuracy.org/article.php?articleId=30&type=&searchterms=woodward>, (le 16 août).

Graphique 1

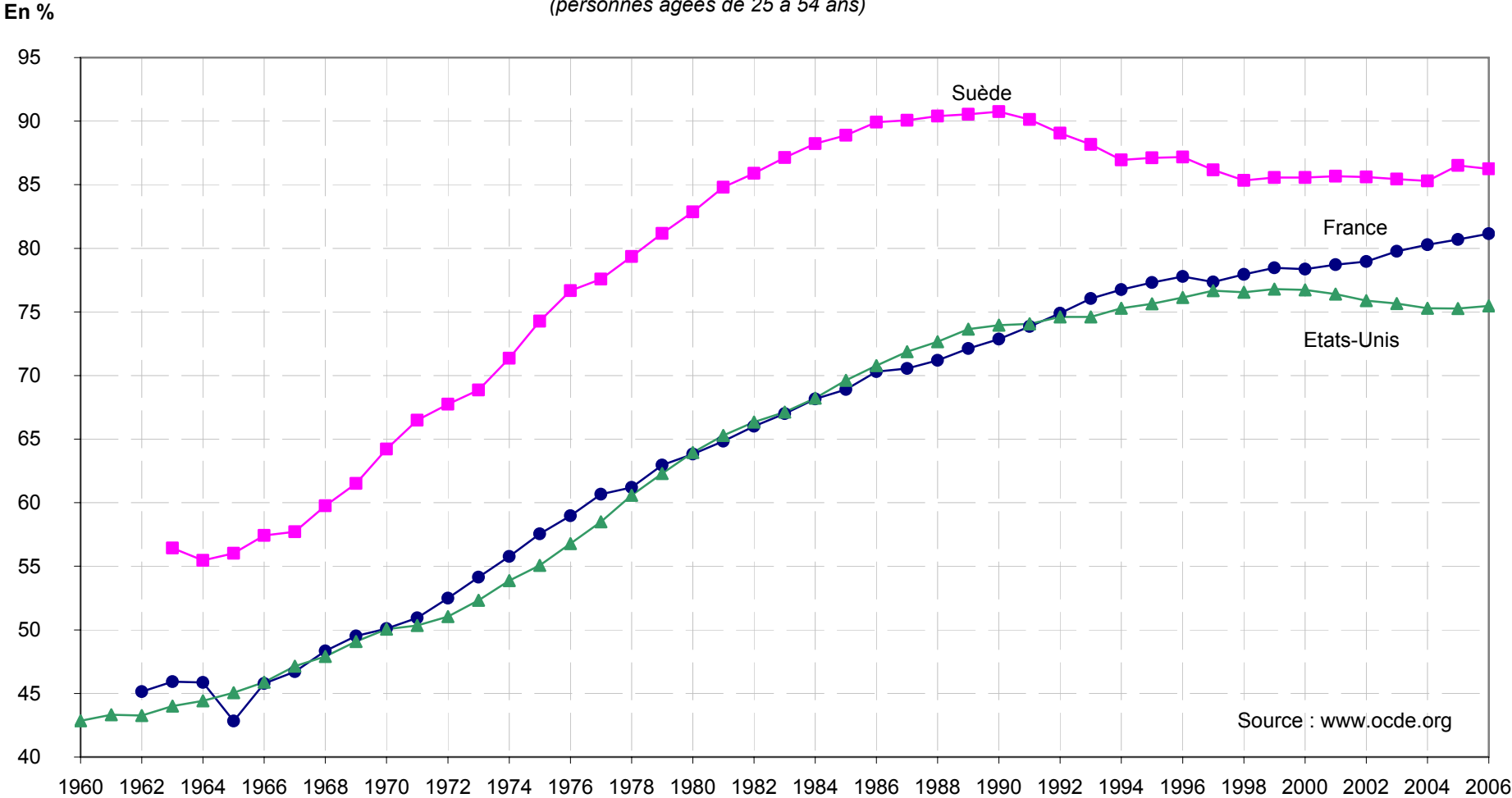
Evolution du taux d'activité des femmes aux Etats-Unis, en France et en Suède  
entre 1960 et 2006  
(personnes âgées de 15 à 64 ans)



Source : www.ocde.org

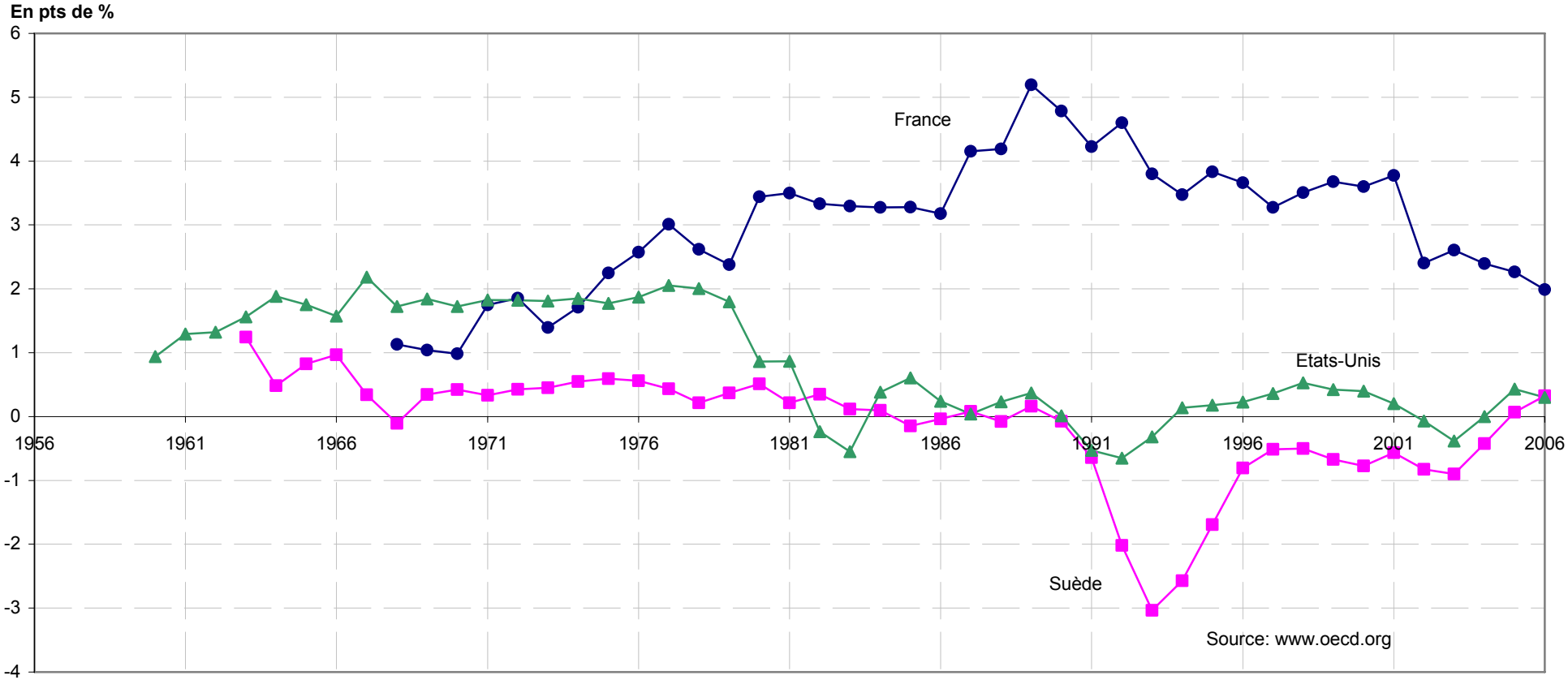
Graphique 2

Evolution du taux d'activité des femmes aux Etats-Unis, en France et en Suède  
entre 1956 et 2006  
(personnes âgées de 25 à 54 ans)



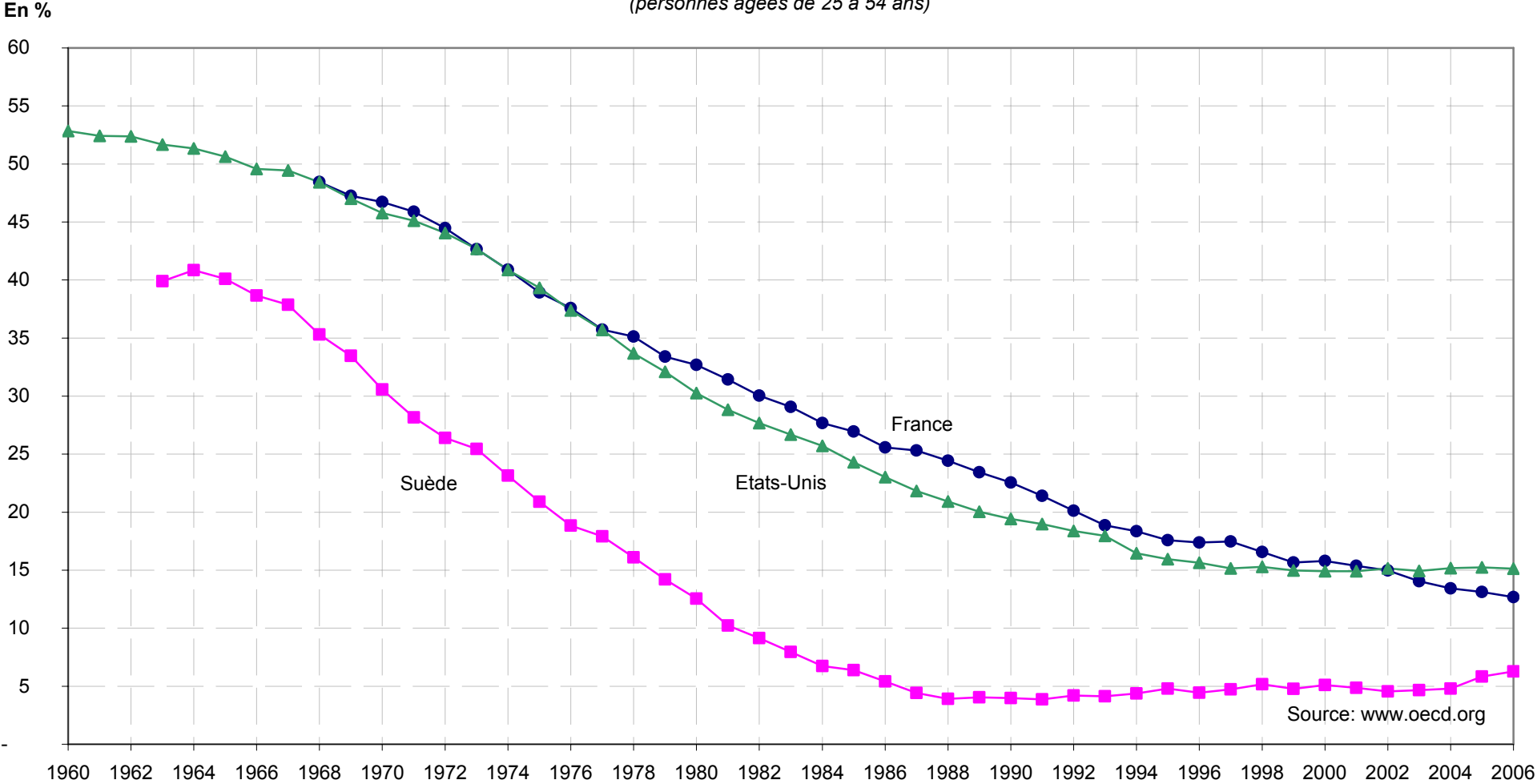
Graphique 3

Evolution de l'écart de taux de chômage entre les sexes aux Etats-Unis, en France et en Suède entre 1960 et 2006  
(taux de chômage des femmes - taux de chômage des hommes)  
(personnes âgées de 25 à 54 ans)



Graphique 4

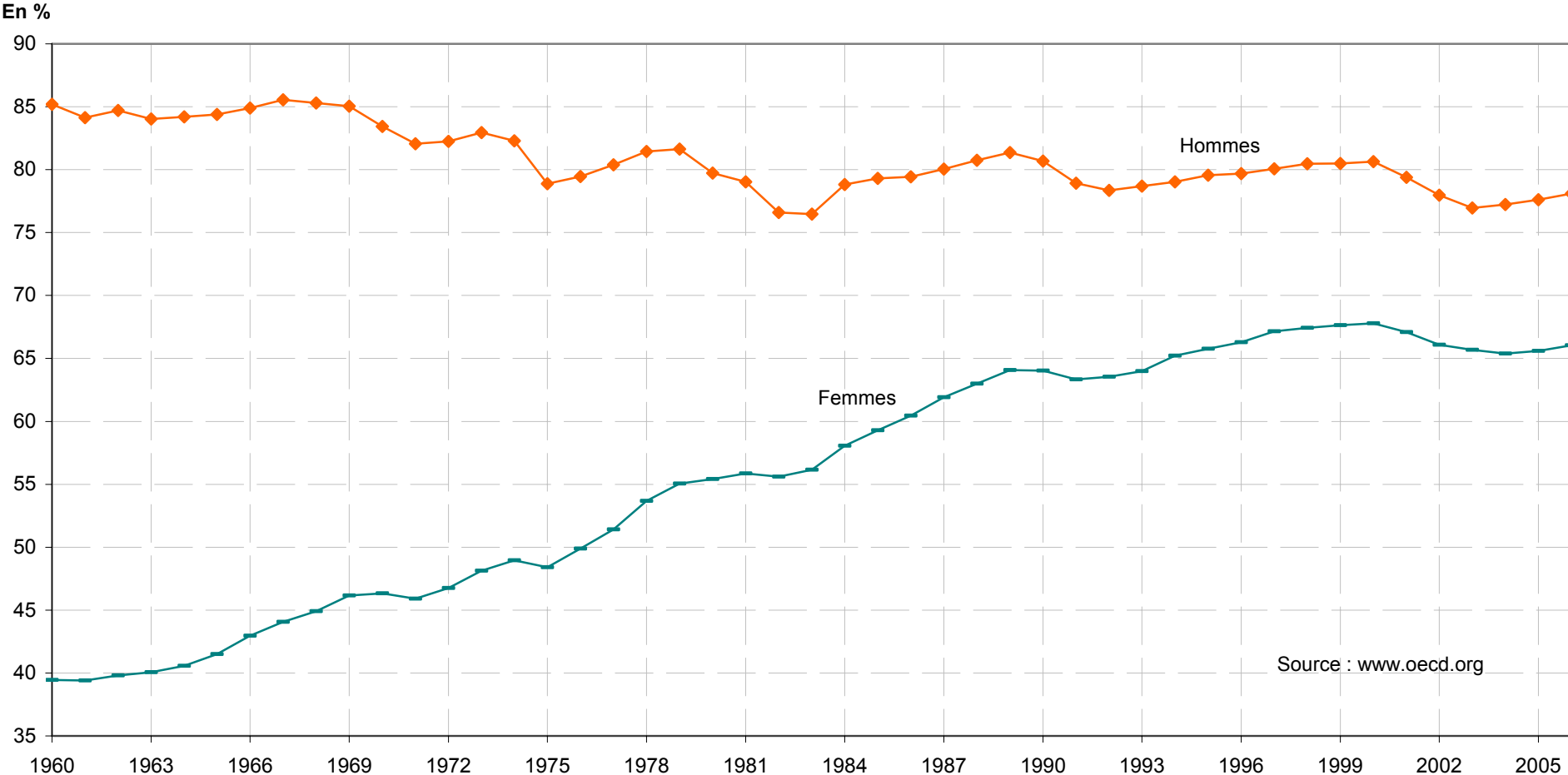
Evolution de l'écart de taux d'activité entre les hommes et les femmes aux Etats-Unis, en France et en Suède  
(taux d'activité des hommes - taux d'activité des femmes)  
(personnes âgées de 25 à 54 ans)



Source: www.oecd.org

Graphique 5

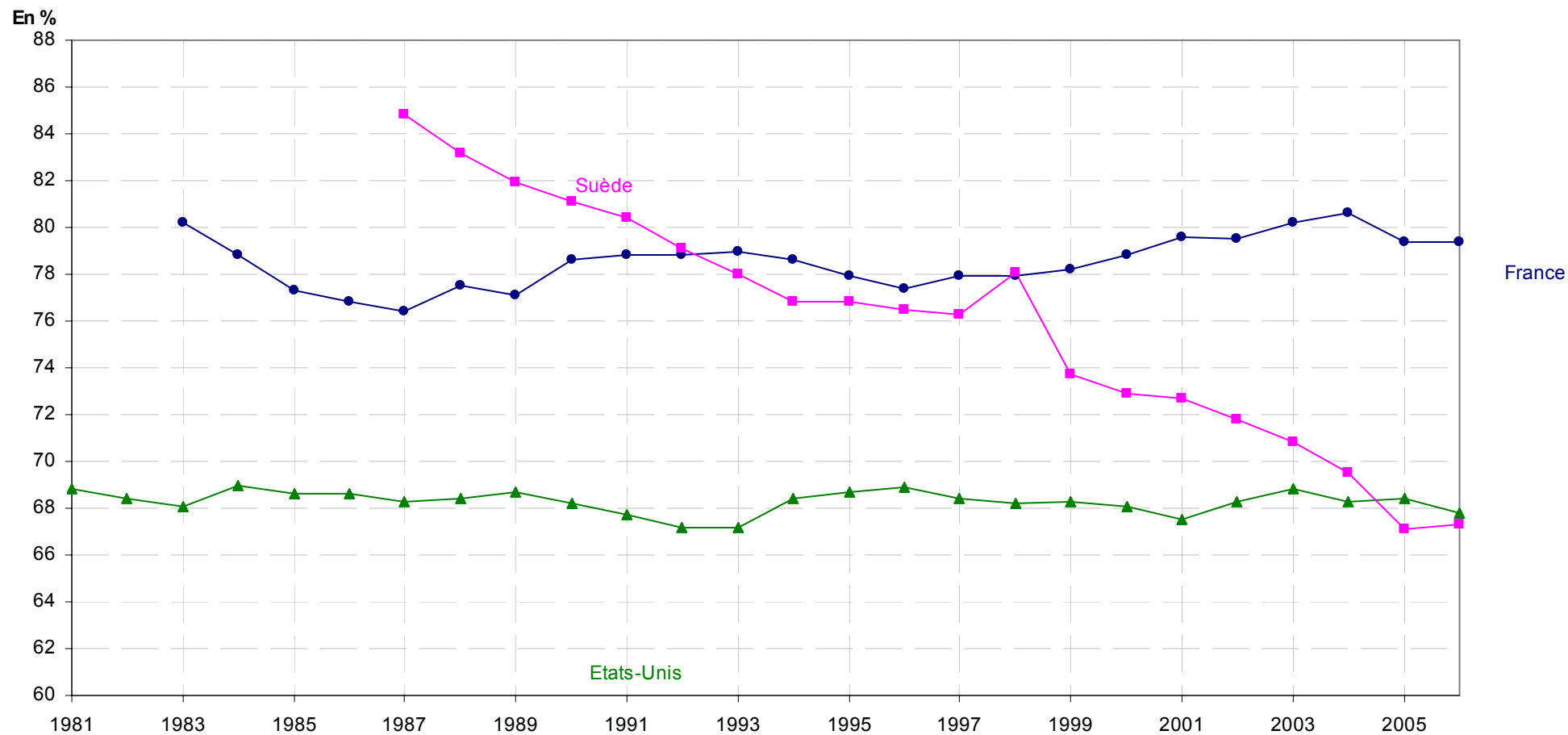
Evolution du taux d'emploi selon le sexe aux Etats-Unis entre 1960 et 2006  
(personnes âgées de 15 à 64 ans)



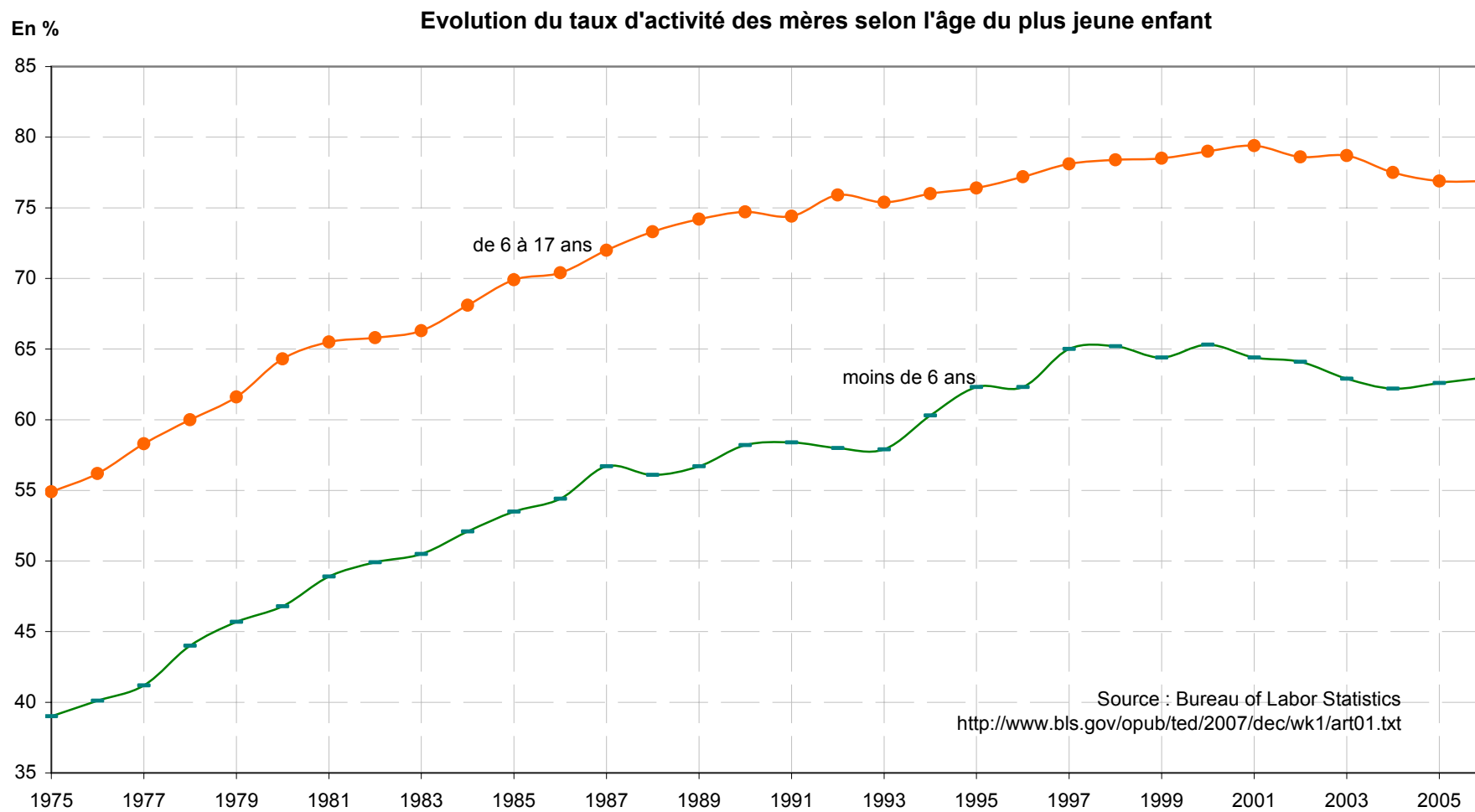
Source : www.oecd.org

## Graphique 6

**Evolution de la part des femmes dans l'emploi à temps partiel**  
(en % de l'emploi à temps partiel  
personnes âgées de 15 ans et plus)



## Graphique 7

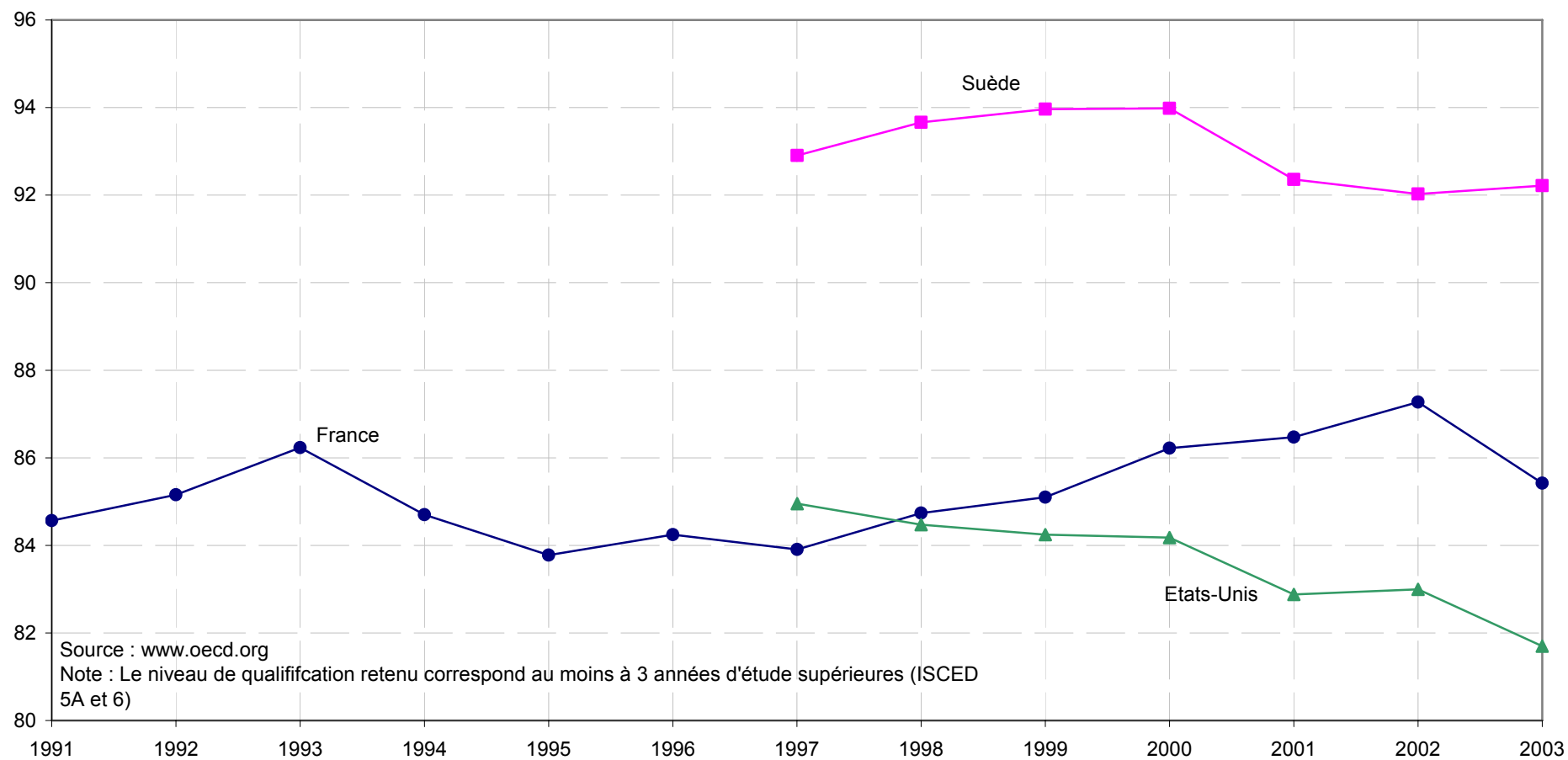


## Graphique 8

### Evolution des taux d'activité des femmes qualifiées aux Etats-Unis, en France et en Suède

(personnes âgées de 25 à 54 ans)

En %



### **Encadré 1 : Les Programmes d'action positive et leurs effets sur l'activité des femmes aux Etats-Unis**

Les actions positives consistent à compenser le traitement défavorable que subissent les groupes d'individus victimes de discrimination par le biais d'actions positives. Le principe est d'instaurer des quotas de places dans certains types d'emplois ou dans certaines filières de formation, les femmes peuvent faire la preuve de leur compétence et de leur valeur, ce qu'elles n'auraient pas eu l'occasion de faire sinon. A long terme, les attitudes négatives à leur égard doivent disparaître. S'ils sont efficaces, ces programmes sont donc destinés à être limités dans le temps : une fois retirés, les individus anciennement discriminés ne devraient pas voir leur situation se détériorer à nouveau.

En 1965, l'« *Executive Order* 11246 » du Président Johnson a été la première forme de régulation gouvernementale par l'action positive (Myers, 2005) : il s'agissait de s'assurer que les candidats à un poste, et les employés soient traités indifféremment selon leur race, leur couleur, leur religion ou leur sexe. Si ces programmes ont eu incontestablement un effet sur la situation des Américaines dans l'emploi, les résultats sont plutôt mitigés concernant l'ampleur du phénomène. L'action positive n'aurait pas grandement modifié la donne concernant l'emploi des femmes dans les entreprises participant aux programmes, ceux-ci auraient été plus efficaces pour l'emploi des minorités ethniques. Certes, entre 1974 et 1980, la demande d'emploi de femmes (blanches) relativement à celle d'hommes (blancs) dans les entreprises participant au programme d'action positive a cru presque 3% plus vite que dans les entreprises ne pratiquant pas d'action positive (Leonard, 1984)<sup>53</sup>. Mais à partir de 1980, la part de femmes dans le personnel a augmenté dans les mêmes proportions dans les entreprises participantes et non participantes. Leonard (1989) explique cette tendance par le fait qu'à partir de 1980 le gouvernement fédéral était moins enclin à faire respecter les programmes d'action positive qu'il ne l'était auparavant. Or la bureaucratie interne aux entreprises n'est pas spontanément favorable à la dynamique de ces actions et manque de volonté pour les faire appliquer. Des études récentes indiquent que dans les entreprises pratiquant l'action positive dans leur procédure de recrutement, le dernier employé embauché avait 8% de chances en plus d'être une femme blanche<sup>54</sup>. Myers (2005) utilise la suppression des programmes d'action positive en Californie<sup>55</sup> pour en mesurer l'impact sur le

---

<sup>53</sup> L'étude portait sur 68 000 établissements. Notons, que la demande d'emplois d'individus noirs relativement à celle d'individus blancs a cru, quant à elle, de 9%.

<sup>54</sup> Pour une revue de littérature voir Myers, 2005.

<sup>55</sup> Le vote en 1996 de la Proposition 209, applicable en janvier 1997, a engendré la suppression de tous les programmes d'action positive dans l'éducation et le recrutement dans la fonction publique. Myers (2005) utilise cette modification législative pour comparer le marché du travail en Californie et dans le reste du pays en appliquant une méthode de triple différence.

marché du travail. Elle trouve qu'après la suppression des programmes, le taux d'activité des femmes blanches et des minorités a baissé. Ce résultat peut s'interpréter de deux manières : soit les programmes d'action positive sont inefficaces car ils ne permettent pas de modifier les comportements, et dès qu'ils sont supprimés les groupes discriminés subissent à nouveau un marché du travail qui leur ait défavorable ; soit ces programmes doivent être prolongés pour obtenir des résultats durables en matière de lutte contre la discrimination au travail.

### **Encadré 2 : Les lois anti-discrimination et leur application**

Parmi les lois anti-discrimination, les articles fondateurs sont l'article VII des Droits civils de 1964 qui interdit la discrimination dans l'embauche, la promotion, ainsi que l'article IX des amendements de l'éducation de 1972, qui exige un égal traitement des sexes dans les programmes éducatifs, y compris dans les grandes écoles et l'université. Ces lois ne sont pas restées lettres mortes comme en témoignent quelques exemples de sanctions ou de règlements auxquels certaines grandes entreprises ont dû se soumettre. En ayant des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, les entreprises s'exposent au risque de payer une amende, dont le montant est dissuasif. Par exemple, en 1994 *Lucky Store* (une chaîne de distribution alimentaire) a dû verser 107 millions de dollars après que le juge l'ait déclarée coupable de pratiquer de façon régulière de la discrimination sexuelle concernant les procédures de placement, de promotion, de temps de travail et de distribution des heures supplémentaires entre ses employés. De même, en 1990, *Price Waterhouse* (un cabinet d'audit et de gestion d'envergure internationale) a été condamné par la Cour de justice comme étant coupable de maintenir un système d'évaluation permettant aux salariés de devenir associés, qui favorisait les commentaires négatifs basés sur des stéréotypes sexuels influençant une sélection des associés défavorable aux femmes (Blau et Kahn, 2000).